
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

La séance est ouverte à 17 heures 04 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – M. Mahrez BENHADJ – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mariano BERON-PEREZ – Mme BETEND Muriel – M. Jonathan BOCQUET – M. Alain BRISSARD – Mme Katia BUISSON – Mme Antoinette BUTET – M. Paul CAMPY – Mme Danielle CARASCO – M. Loïc CHABRIER – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Antoine COLLIAT – M. Stéphane COLSON – M. Gaëtan CONSTANT – M. Yann CROMBECQUE – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Virginie DEMARS – Mme Sylvie DONATI – Mme Agathe FORT – M. Stéphane FRIOUX – Mme Laura GANDOLFI – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Jacques GERNET – M. Olivier GLUCK - Mme Aurore GORRIQUER – Mme Morgane GUILLAS – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Maxime JOURDAN – Mme Zemorda KHELIFI – Mme Aurélie LOIRE – Mme Cristina MARTINEAU – M. Mohamed-Ali AHAMADA – M. Floyd NOVAK – M. Antoine PELCE – Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – Mme Émilie PROST – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Julien RAVELLO – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Agnès THOUVENOT – Mme Sonia TRON – M. Cédric VAN STYVENDAEL – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Béatrice VESSILLER – M. Jacques VINCE - Mme Anaïs D’HOSTINGUE

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Marwa ABDELLI arrivera en retard (pouvoir à Mme Katia BUISSON)

M. Prosper KABALO (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

Mme Christine GOYARD GUDEFIN (excusée)

- : -

M. LE MAIRE.- Bonjour à toutes et tous.

Merci infiniment, Monsieur Lamentia, pour cette interprétation. Je ne sais pas si vous aurez trouvé, il s'agit du morceau grandiose de l'artiste Pomme qui a été récompensée artiste féminine lors des dernières Victoires de la Musique. Cette deuxième victoire, après celle obtenue l'an passé, c'est bien sûr la consécration de son talent, d'une identité sonore singulière. D'ailleurs, je remercie M. Lamentia de s'être prêté à l'exercice de la transposition pour l'orgue, parce que ce ne sont pas tout à fait des morceaux prévus pour cela, je sais que cela lui a demandé un peu de travail. Merci à lui.

Je crois aussi que c'est la reconnaissance d'une artiste engagée. Elle a fait de cette victoire aussi un moment politique, notamment en disant : « J'ai décidé de ne plus laisser régner la peur » en parlant du secteur de l'industrie musicale qui est lui aussi touché par un certain nombre de scandales. Je crois que c'est un combat salutaire pour le droit de toutes et tous. C'était aussi un moyen pour nous de l'indiquer.

Enfin, au moment où notre Ville fait le choix de la jeunesse, vous l'avez vu avec notre candidature pour « Capitale française de la culture » qui maintenant est dans les phases finalistes puisque nous ne sommes plus que neuf, je crois que c'était aussi un signal envoyé et peut-être, pourquoi pas, aurons-nous le plaisir de l'accueillir si nous étions retenus.

Je reviens à des choses un peu plus terre à terre avec notamment l'appel et la vérification du quorum. J'ai le plaisir bien sûr d'accueillir l'ensemble des élus, ceux qui sont ici en présentiel et ceux qui sont derrière leurs écrans puisque nous sommes toujours en contexte d'état d'urgence et de conditions sanitaires qui nous conduisent à adopter ce mixte entre la présence et la visioconférence.

Nous allons procéder en lieu et place de l'appel nominal à la détermination du quorum par un sondage.

(Discussion générale)

Les modalités de vote ont été définies par délibération lors du Conseil du 20 novembre dernier, nous gardons les mêmes pour ce jour. Je crois que maintenant c'est une forme d'habitude que nous avons prise.

Je vous informe que la séance est filmée, diffusée en direct sur le site villeurbaine.fr, et qu'elle est également enregistrée afin de pouvoir établir le procès-verbal de la séance.

Ces éléments de rappel étant faits, je vais maintenant mettre le procès-verbal et les décisions de notre précédent Conseil du 17 décembre 2020 aux voix. Préalablement, y a-t-il des questions concernant ce procès-verbal ?

S'il n'y a pas de questions, je vais le soumettre aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Par ailleurs, vous avez eu communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée par le Conseil Municipal par la délibération du 4 juillet 2020. Si vous n'avez pas de remarques concernant cet aspect, nous pouvons passer à l'ordre du jour tel qu'il a été prévu.

Il n'y a pas de questions ? Parfait.

REMISE DE LA CITOYENNETÉ D'HONNEUR AU MATHÉMATICIEN TUNA ALTINEL - M. Ikhlef CHIKH

M. LE MAIRE.- Notre agenda a été un peu modifié exceptionnellement suite au vœu que nous souhaitons faire voter pour Tuna Altinel, M. le Député Cédric Villani à ma droite nous fait à la fois l'amitié, l'honneur et le plaisir d'être là pour la conférence de presse qui a annoncé notre intention de présenter un vœu au Conseil municipal de ce jour pour accorder la citoyenneté d'honneur à Tuna Altinel, il a souhaité pouvoir assister à ce moment. Ensuite, il nous laissera poursuivre le Conseil mais je le remercie d'être avec nous.

Je laisse M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal délégué en charge des relations internationales, nous présenter ce vœu concernant un acte fort que la Ville de Villeurbanne a souhaité mettre en avant pour soutenir Tuna Altinel dans la reconnaissance de ses droits.

Tuna Altinel a été acquitté de l'ensemble des charges qui pesaient contre lui par le gouvernement turc mais ce dernier garde son passeport et l'empêche de pouvoir circuler librement. Or, il se trouve que c'est un enseignant du campus de La Doua. C'est pour cette raison que, cet après-midi, nous étions notamment avec M. le Député Villani sur le campus universitaire à la rencontre des enseignants. C'était une autre forme de témoignage. Nous souhaitons vivement que M. Tuna Altinel puisse recouvrer ses droits et venir pratiquer à nouveau son métier d'enseignant-chercheur, de fonctionnaire de l'État français sur notre territoire. C'est l'objet du vœu que M. Ikhlef Chikh va vous présenter.

M. Ikhlef CHIKH.- Merci Monsieur le Maire,

Si je peux me permettre, son adoption à l'unanimité que j'appelle de mes vœux nous honorerait tous car ce texte dit, au-delà du vœu, le monde que nous voulons, et il raconte un peu plus notre ville.

Mathématicien turc, Tuna Altinel est enseignant-chercheur, fonctionnaire d'État français depuis 1996 au sein de l'université Claude-Bernard et du laboratoire Camille Jordan situé sur la commune de Villeurbanne. Alors qu'il est poursuivi dans un premier procès à Istanbul après avoir signé en janvier 2016 l'appel des universitaires pour la paix, son passeport lui est confisqué sans qu'aucune raison ne lui soit notifiée, et cela à son arrivée en Turquie, le 12 avril 2019, lors de congés universitaires.

Tuna Altinel est emprisonné un mois plus tard par les autorités turques, poursuivi cette fois-ci pour avoir participé à une réunion publique le 21 février 2019 au Palais du Travail à Villeurbanne, réunion publique organisée par l'association Amitiés Kurdes Lyon et Rhône-Alpes.

Le tribunal de Balikesir le libère le 30 juillet 2019 après 81 jours de détention préventive. Le 16 septembre 2019, il est acquitté dans son premier procès à Istanbul, puis, le 24 janvier 2020, dans le second à Balikesir.

Malgré son acquittement définitif prononcé en septembre 2020, les autorités administratives de l'état civil refusent de lui restituer son passeport. À ce jour, Tuna

Altinel ne peut donc toujours pas reprendre son activité d'enseignant-chercheur à Villeurbanne.

La Ville de Villeurbanne est soucieuse de la vitalité des coopérations au sein de l'université Claude-Bernard. Afin de favoriser la mobilité des étudiants et étudiantes, enseignants et enseignantes, chercheurs et chercheuses, l'université compte aujourd'hui près de 130 accords de coopération internationale ainsi que plusieurs programmes de double diplôme. Inévitablement, ces accords signent tout à la fois son attractivité et sa diversité.

Véritable creuset scientifique et culturel, le campus universitaire de La Doua est à l'image de cette vitalité.

Le Conseil Municipal de Villeurbanne est attaché à la richesse que constitue la circulation des savoirs. Ainsi, depuis son arrivée en 1996, Tuna Altinel s'est investi aux côtés de chercheurs français mais également russes et américains tels Alexandre Borovik et Gregory Cherlin, coauteurs d'une importante démonstration en algèbre.

Au-delà de la portée internationale de ses travaux, Tuna Altinel s'est également illustré dans l'organisation de colloques scientifiques, en France comme en Turquie. Les mathématiques constituent historiquement une discipline de rapprochement fertile entre l'Orient et l'Occident. Les mathématiques ont bouleversé l'agriculture, l'architecture, l'économie et, plus récemment, l'informatique. Elles contribuent aujourd'hui activement à l'étude de phénomènes météorologiques, environnementaux et biologiques, autant de champs déterminants dans la course engagée contre le réchauffement climatique.

Le Conseil Municipal de Villeurbanne déplore la situation administrative exceptionnelle qui pèse aujourd'hui contre Tuna Altinel. Il considère qu'elle constitue une entrave à sa liberté d'aller et de venir en tant que citoyen et un obstacle à la coopération scientifique à laquelle il participe en tant que mathématicien.

Afin de manifester son soutien à ce scientifique de l'université Claude-Bernard, ainsi que sa vive préoccupation envers le sort qui lui est réservé, le Conseil Municipal attribue par la présente délibération la citoyenneté d'honneur de la commune de Villeurbanne à Tuna Altinel.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chikh. Il n'y a pas de demande d'intervention concernant ce vœu. Je vous propose de le soumettre immédiatement aux voix. M. Gluck souhaitait intervenir ?

M. Olivier GLUCK.- Très rapidement, je voulais faire le lien avec le premier vœu qui avait été déposé par le Conseil Municipal précédent, qui avait été d'ailleurs adopté à l'unanimité le 27 mai 2019, quelques jours après l'emprisonnement de Tuna Altinel, et cette mobilisation, non seulement au niveau de Villeurbanne mais au niveau international, avait permis sa libération.

À l'époque, on demandait déjà la restitution de son passeport, ce n'est toujours pas le cas, il reste privé de sa liberté de circuler et en particulier de revenir en France pour exercer son activité d'enseignant-chercheur à l'université Claude-Bernard-Lyon-1.

C'est avec émotion aujourd'hui que j'espère que le Conseil Municipal votera ce vœu également à l'unanimité. Il me semblait important de faire le lien avec ce qui avait été fait dans le mandat précédent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck. C'est plutôt un rappel de la position de la Ville concernant Tuna Altinel qu'une intervention d'un groupe politique. Je vous remercie de ces éléments de précision.

On me demandait si M. Villani prenait la parole, n'y voyez de ma part aucun mépris républicain, mais simplement nous avons fait une conférence de presse commune au cours de laquelle il a pu présenter sa position, et il nous a semblé plus opportun qu'il puisse le faire dans ce cadre plutôt qu'au sein de notre Conseil, sinon on aurait dû l'interrompre comme c'est la règle pour des interventions extérieures. Bien entendu, il a pu exprimer tout son soutien et, encore une fois, je lui renouvelle mes plus sincères remerciements pour avoir pris du temps à la fois pour soutenir Tuna Altinel et pour se déplacer sur le campus. Je crois que cette visite a été également appréciée.

Je mets donc ce vœu aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

C'est un vote important symboliquement mais aussi dans le fait que cela engage ce Conseil Municipal. Je remercie chacun des groupes politiques présents, y compris celui de l'opposition, pour ce vote à l'unanimité. Je crois qu'à la fois la personnalité de Tuna Altinel et le combat qu'il mène pour retrouver ses droits le méritaient. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure à Tuna Altinel, cela crée une forme d'engagement et d'obligation pour les membres de ce Conseil Municipal à suivre de très près la situation et espérer qu'elle s'améliore au plus vite, afin qu'il puisse revenir sur notre territoire et reprendre son métier.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour ce vote et pour l'engagement que cela représente. Encore une fois, Monsieur le Député, merci infiniment pour votre présence.

1 – PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Le pacte métropolitain est l'outil qui permet de déterminer une partie des modalités de relations entre les villes et la Métropole du Grand Lyon. Chaque conseil municipal des communes de la métropole est appelé à se prononcer sur le pacte de cohérence métropolitain et le conseil de la Métropole se prononcera le 15 mars prochain, sachant que ce pacte a déjà été présenté dans ce que l'on appelle la conférence territoriale des maires précédemment et qu'il y a été soumis à un vote.

Ce pacte, depuis la création de la métropole en 2015, propose un cadre de coopération entre les communes et la métropole. Les nouveautés de ce pacte 2021-2026 portent notamment sur le fait qu'il intègre des modalités de travail thématiques autour de sept politiques publiques prioritaires : la revitalisation des centres bourgs, l'éducation, les modes actifs, la trame verte et bleue c'est-à-dire à la fois la trame paysagère et la

présence de l'eau en ville, l'alimentation, le logement, le développement économique et l'insertion.

Le pacte de cohérence s'accompagne également de moyens financiers. C'est aussi l'occasion de redéfinir les montants et les modalités d'attribution aux communes. Pour notre ville, cette dotation en moyens financiers est composée de trois enveloppes :

- une première enveloppe annuelle de 802 000 € pour le fonds d'initiative communale qui permet de venir financer des aménagements qui sont proposés par la Ville ;
- une enveloppe annuelle de 826 000 € qui s'appelle le Prox, pour financer des actions de proximité pour des aménagements qui sont proposés par la Métropole ;
- une enveloppe pluriannuelle pour le financement de projets opérationnels qui relèveraient de l'un des sept axes que je viens de présenter ci-dessus.

Ces enveloppes se montent à 8 739 000 €. La nouveauté est qu'elles ont été élaborées sur la base de critères objectifs, partagés et affichés à toutes et tous, ce qui n'a pas toujours été le cas sur les pactes précédents et sur la répartition des moyens alloués entre les villes de la métropole.

Les moyens financiers qui sont affectés ne donnent à voir qu'une petite partie de la programmation pluriannuelle d'investissement de la métropole puisque c'est une enveloppe de 202 M€ qui est affectée, à mettre au regard des 3,6 Md€ de l'ensemble de la PPI. Pour autant, il était important que cette enveloppe fasse l'objet d'un certain nombre de critères compréhensibles et partagés avec chacune des villes de cette métropole.

Je tiens à souligner, en tant que maire, le travail conduit par Hélène Geoffroy, la vice-présidente en charge de l'égalité des territoires, puisque c'est elle qui a eu la charge de faire ce travail de concertation avec l'ensemble des maires, bien sûr aidée par les services. Je crois que l'on peut dire que ce travail a été mené dans un climat de transparence, de construction. Tout le monde n'est pas tout le temps d'accord malgré le fait qu'il y ait ces temps d'échanges mais personne ne pourra dire qu'il n'y a pas eu de temps d'échanges, de co-construction d'un certain nombre de mesures, y compris d'évolutions entre ce qui a été proposé initialement et ce qui a été retenu à la fin.

L'autre élément qui me préoccupe, c'est de ne pas perdre de vue la finalité de ce pacte de cohérence métropolitain qui est bien la qualité de service pour les Villeurbannaises et Villeurbannais, donc une bonne articulation entre nos investissements, nos projets et la manière dont la Métropole, dans les compétences qui sont les siennes, peut nous accompagner. Je crois que cette qualité dépendra aussi d'une cohérence institutionnelle comme le propose le pacte de cohérence métropolitain, mais elle dépendra aussi de l'articulation des politiques publiques municipales et métropolitaines. C'est le prochain défi que nous avons à construire ensemble avec la Métropole.

Cette articulation se joue à deux niveaux, à travers d'abord des soutiens financiers en matière de fonctionnement. En tout cas, cela fait partie des choses qu'en tant que maire j'ai demandé à voir travaillées dans la suite de la démarche, notamment autour de ce que l'on appelle les projets de territoire qui sont la déclinaison du pacte de cohérence métropolitain, pour chacune des conférences territoriales des maires. Pour Villeurbanne, c'est un peu particulier puisque nous sommes non pas la seule conférence, Lyon est aussi

une conférence avec une ville, il y a le phénomène des arrondissements, nous, nous sommes une seule conférence territoriale des maires avec un seul maire et un seul interlocuteur.

Il y a donc un vrai enjeu à élaborer ces projets de territoire qui mettent en exergue à la fois ce que la Métropole souhaite faire sur le territoire dans ses compétences et ce que la Ville souhaite engager également.

Un deuxième aspect sur lequel j'ai aussi demandé qu'assez rapidement nous engagions le travail, c'est la question de la territorialisation de l'action des services métropolitains. Je parle cette fois-ci de l'administration puisque cela a été aussi une des propositions de l'exécutif et j'ai indiqué que nous souhaitions pouvoir être l'une des premières villes à expérimenter des nouvelles formes de territorialisation de l'action des services métropolitains.

Enfin, au-delà de cette coopération, c'est bien la commune qui est pour nos concitoyens le lieu de l'interpellation (M. Villani est parti mais il en a encore eu l'exemple flagrant tout à l'heure en faisant quelques pas avenue Henri-Barbusse), un levier d'action en proximité et un échelon qui me semble aujourd'hui adapté pour une lecture des problèmes et la construction de solutions. C'est bien dans cette bonne articulation que nous allons devoir travailler et que nous souhaitons travailler pour les semaines et les mois qui viennent.

Nous pouvons nous réjouir de disposer d'un outil au service de cette coopération entre la Ville et la Métropole, mais nous savons aussi qu'il nous reste du travail à faire ensemble pour que cela produise ses fruits sur notre territoire. Je ne doute absolument pas de la volonté de part et d'autre d'y arriver, et je crois que nous avons déjà largement engagé ce travail avec les services de la Métropole et les élus de la Métropole, avec les services de la Ville et les élus de la Ville, pour que celui-ci porte rapidement des fruits.

Voilà pour une rapide introduction d'une délibération qui est importante. Les groupes politiques l'ont bien identifié puisqu'ils ont tous souhaité s'exprimer. Je vais laisser immédiatement la parole à Jonathan Bocquet pour le groupe Cercle Radical et Place Publique.

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En 1986, Fernand Braudel écrivait à propos de la complexité de Lyon et de son destin, je cite : *« La ville frappe l'historien par sa richesse, ses brusques transformations, ses originalités, ses étrangetés. Elle n'est pas la même au siècle suivant, et plus contrainte qu'allant de son plein gré, elle passe sans fin d'une originalité à une autre. »*

L'originalité qui nous préoccupe aujourd'hui est l'objet métropolitain, objet politique non identifié pour lequel on ne sait pas encore si on doit parler d'exception, d'erreur ou plus vraisemblablement de préfiguration.

Quelques mots d'abord concernant le cœur de la délibération, c'est-à-dire le contenu du pacte.

Alors que le pacte de 2015 nous indiquait qu'il n'avait, je cite *« pas vocation à communiquer sur les contenus des politiques métropolitaines »*, le nouvel exécutif assume une ligne politique

claire en identifiant les enjeux prioritaires comme l'éducation, le logement ou encore les mobilités douces.

Nous souscrivons pleinement aux objectifs affichés dans leur ensemble. Nous n'avons qu'un seul regret sur le contenu, c'est qu'il nous semble qu'un élément décisif manque et qu'il conviendrait d'intégrer au logiciel des territoires métropolitains. Il faut assumer, et nous dirions même embrasser, la dimension internationale de notre territoire, c'est-à-dire faire valoir ce qui en fait un territoire de première importance, pôle économique et industriel, universitaire et scientifique, touristique et culturel, de dimension européenne.

Mais l'examen du pacte de cohérence ne doit pas se limiter au seul texte, il est aussi l'occasion de parler de gouvernance métropolitaine. Il y a là aussi de nombreux points de satisfaction. La Métropole laisse à chaque commune le soin d'assumer son identité territoriale et préserve sa capacité d'expérimentation à laquelle nous sommes extrêmement attachés à Villeurbanne. Elle assure le respect démocratique de son poids respectif. À ce titre, il est significatif que Villeurbanne devienne à elle seule une CTM mais c'est aussi révélateur des impensés des lois MAPTAM et NOTRe. Et on peut se demander comment seront élus les président et vice-président de cette conférence territoriale du maire.

On touche ici du doigt un point décisif. La Métropole n'aura de sens que lorsqu'elle s'assumera comme telle : une entité autonome, une assemblée politique de plein droit. L'affirmation de la Métropole est, j'en suis convaincu, la condition d'une réaffirmation du municipalisme à condition de sortir des réflexes pavloviens exigeant un retour à l'échelon communal à chaque étape de chaque projet et la multiplication des instances façon usine à gaz.

Le processus abscons d'élaboration du pacte de cohérence en est d'ailleurs un très bon exemple et questionne sur l'efficacité de l'action métropolitaine : les projets de territoire seront entérinés en décembre 2021, soit un an et demi après le second tour des élections, loin des promesses de la réforme territoriale.

Le fait que les groupes politiques qui siègent à la Métropole ressentent le besoin d'intervenir au niveau communal est aussi révélateur. Il perdure de toute évidence une ambiguïté sur la place des conseillers métropolitains et leur rôle. Sont-ils les défenseurs d'un territoire municipal à l'échelon supérieur ? Théoriquement, selon l'esprit de la loi et du suffrage universel direct, non. Les vieilles habitudes ont pourtant la vie dure.

Enfin, abordons l'objet métropole. Notre groupe est l'un des deux seuls de cette assemblée à ne pas être représenté au conseil de la Métropole. Cette position singulière nous permet de ne pas être tiraillés entre les intérêts parfois divergents des communes et d'analyser le phénomène métropolitain avec une certaine distance.

Permettez-moi d'évoquer ici tout à fait innocemment le souvenir de François Mitterrand qui dénonçait dans *Le coup d'État permanent* les vices autoritaires de la Ve République, reprochant à la fois la lettre de la constitution et la pratique du pouvoir par le Général De Gaulle. Il s'accommoda finalement tout à fait de l'héritage institutionnel 17 ans plus tard.

Cette digression nous indique d'abord que les règles institutionnelles ne sont pas neutres mais performatives, et pour le cas de la métropole, elles peuvent générer une concurrence

des territoires. Ensuite et heureusement, c'est bien le politique qui prévaut sur le juridique et donc tout dépend de l'exécutif. La vocation de la métropole ne se réduit pas à la réduction des coûts de fonctionnement ou la simplification du millefeuille administratif. Les questions décisives tiennent à ce que la métropole n'a pas encore convaincu de son apport politique pour le territoire, de son efficacité administrative et de sa vitalité démocratique.

Faut-il se réjouir de la métropolisation ? Cela dépend certainement du point de vue que l'on prend car les habitants de Feyzin, de Genay ou de Villeurbanne n'en ont pas la même expérience. Le point de vue sera encore différent pour celui qui, étranger à la métropole, réside de Brignais ou Satolas, hésitera bientôt à sortir son passeport. Que dire de nos voisins du Beaujolais ou de cette région Auvergne Rhône-Alpes à laquelle la métropole pourrait finir, si l'on n'en prend pas garde, à être ce que Las Vegas est au désert du Nevada ?

Penser de manière globale nous impose de voir un peu plus loin que les frontières métropolitaines. La métropole est un aimant qui attire et concentre, parfois en asséchant les territoires voisins. C'est dommage d'ailleurs qu'elle ait changé de nom car jamais une agglomération n'a porté aussi bien son nom. Il ne faudrait pas qu'elle devienne une agglutination. La métropole de Lyon doit s'interroger sur ce qu'elle décide d'être.

L'exécutif élu en 2020 a toutes les cartes en main, nous faisons confiance à sa volonté et son intelligence pour saisir l'évolution en cours, l'accompagner sur une dynamique assumant l'histoire, la grande histoire de Lugdunum. Espérons que ces éléments de réflexion sur l'objet juridique et politique qu'est la Métropole ne remettent pas en cause notre adhésion totale au fond et aux valeurs du pacte qui nous est proposé ainsi qu'à la nouvelle dynamique de gouvernance métropolitaine.

Le groupe Cercle Radical et Place Publique émet donc un avis favorable sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet. La parole est au groupe Génération.s pour Alain Brissard.

M. Alain BRISSARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Cette délibération est l'occasion pour nous de nous replonger dans les méandres de la loi MAPTAM qui, en 2014, avait vocation à moderniser l'action publique territoriale et affirmer le rôle des métropoles. Sans vouloir en faire une analyse sémantique, je ne peux m'empêcher de noter de manière un peu taquine que, dès son titre, la loi faisait la différence entre la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles, comme si ces deux objectifs n'étaient pas aussi intimement liés que ceux qui avaient été exposés pour en justifier la création.

À l'époque, Gérard Collomb avait souhaité marquer la singularité lyonnaise en faisant graver dans le marbre de la loi le nom de sa ville et de la Métropole qu'il présidait également, lui taillant ainsi un statut sur mesure, quintessence d'une modernité qui devait briller jusqu'à la lune pour reprendre une image qu'avait utilisée Jean-Paul Bret pour illustrer l'hubris de son voisin.

Cette ambition dégoulinait dans le propos introductif du premier pacte de cohérence métropolitain, et on ne peut que constater, en le relisant à l'aune de la crise du Covid, à quelle vitesse cette ambition s'est démodée et peut nous paraître aujourd'hui décalée. Mais nous devons aujourd'hui gérer l'héritage de cette ambition à travers les outils institutionnels qui nous ont été légués, malgré le départ de leur créateur. Il en est ainsi de ce pacte métropolitain.

Pour utiliser une image audacieuse, le pacte de cohérence métropolitain, c'est un peu la trousse de secours permettant de répondre à toutes les situations de creux, de superposition, d'ajustement entre des compétences communales et métropolitaines, dont la complémentarité est inscrite dans les textes mais qui se heurtent souvent à des réalités locales moins claires, au poids de particularismes locaux que la loi, aussi bien écrite soit-elle, ne saurait recouvrir.

Alors qu'en est-il de la trousse de secours qui nous est présentée ou, pour utiliser une image peut-être plus valorisante, de la boîte à outils qui nous est présentée ?

Le premier élément qui saute aux yeux est une construction assez différente du précédent pacte avec sept axes prioritaires qui structurent une ambition métropolitaine, à l'opposé de celle qui prévalait sous le précédent mandat. Il ne s'agit plus ici de construire une métropole visant à inscrire son nom dans les palmarès économiques internationaux mais plus simplement une métropole vivable, ancrée dans son territoire et attentive à son impact sur l'environnement.

De ce point de vue, on ne peut que saluer ce nouveau souffle qui ne fait pas table rase du passé mais qui vient utilement hiérarchiser un certain nombre de domaines de coopération dans une perspective politique clarifiée. Pour ne reprendre qu'un seul exemple de cette hiérarchisation, cela ne nous choque pas que l'insertion des jeunes dans la vie active soit mise en avant dans les axes prioritaires et que l'organisation des itinéraires de déneigement ne relève plus des sujets mis en avant par la Métropole.

De la même façon, et pour prendre un domaine que je connais bien, s'attaquer à la simplification du rôle de nos collectivités dans la gestion et l'entretien des espaces végétalisés qui relève d'un empilement incompréhensible est également une bonne chose.

Au-delà de ces exemples, venons-en maintenant au nerf de la guerre : l'argent. Ce pacte métropolitain a le courage de l'aborder et d'en proposer une répartition. On pourrait longtemps dissenter de ce qui relève du trop ou du pas assez mais c'est un exercice dans lequel il nous semble difficile de rentrer, d'autant que ces enveloppes ne reflètent qu'une petite partie des investissements de la Métropole sur notre territoire.

Nous prenons donc acte des sommes qui nous sont dévolues et qui, comme tout enveloppe fermée, nous obligeront à prioriser notre proposition.

Enfin, le dernier angle duquel regarder ce pacte est celui de la gouvernance. Une bonne partie de cette gouvernance est régie par le règlement intérieur de la Métropole sur lequel il ne nous est pas demandé de nous prononcer. On peut néanmoins noter plusieurs évolutions positives dont l'association des élus à la construction de ces projets de territoire par rapport au mandat précédent.

Pour toutes ces raisons, nous donnerons un avis favorable à ce pacte de cohérence métropolitain.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Brissard. Pour le groupe Communistes et Républicains, M. Cyril Hauland-Gronneberg.

M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Le rapport qui nous est présenté invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur le projet de pacte de cohérence métropolitain avant son examen par le conseil métropolitain pour le mois de mars prochain. Rappelons que le pacte de cohérence métropolitain est le document de référence qui régleme les relations entre la Métropole de Lyon et les 59 communes qui la constituent. Rappelons également que ce texte est établi pour la durée du mandat, jusqu'en 2026, alors que le précédent avait été élaboré au moment de la création de la Métropole en décembre 2015.

C'est donc le deuxième pacte de cohérence métropolitain qui nous est présenté.

À cet égard, on ne peut s'empêcher de faire une comparaison en observant que le premier pacte de cohérence métropolitain portait indéniablement l'empreinte de Gérard Collomb et de sa majorité, notamment dans ses attendus affichés puisqu'il s'inscrivait largement dans une logique de métropolisation, agissant dans le cadre d'une économie mondialisée où les différentes métropoles sont en compétition directe les unes par rapport aux autres.

Dans cette configuration, l'un des principaux enjeux était logiquement de faire de la métropole de Lyon un territoire d'excellence dont il fallait renforcer l'attractivité et le caractère innovant pour permettre son rayonnement économique, tant au niveau national qu'international, notamment pour attirer les investisseurs.

Certes, la volonté de proximité ainsi que les dimensions sociales et écologiques n'étaient pas absentes de ce premier pacte de cohérence métropolitain mais elles apparaissaient largement subordonnées à cet impératif de compétitivité économique. De même, on soulignera que dans ce premier pacte figurait le principe clairement affiché de baisse des dépenses publiques globales par la mutualisation des moyens entre les différentes collectivités en présence.

Mutatis mutandis, le changement de majorité opérée l'an dernier a marqué un net changement d'orientation et un renversement des valeurs affichées, avec l'ambition de construire une Métropole mettant en avant d'abord et avant tout la solidarité et la transition écologique avec un développement économique, certes, toujours présent et nécessaire mais subordonné à ce cadre.

Comme on peut le voir, les sept axes stratégiques de ce pacte de cohérence métropolitain sont autant de marqueurs forts de cette volonté politique qui se traduisent par autant d'actions pour la revitalisation des commerces de proximité, pour l'éducation, la valorisation des modes actifs de déplacement comme la marche et le vélo, des mesures pour accélérer la transition écologique, l'alimentation durable ou des mesures pour le logement ainsi que pour l'emploi et l'insertion.

On pourrait en dire autant pour les domaines de coopération sur l'action sociale, la santé, la culture et le sport, la vie associative, la propreté, le nettoyage, la politique de la ville tout comme la maîtrise et l'accompagnement du développement urbain.

On ne peut que se féliciter que le volontarisme affiché de l'ensemble de ces mesures s'est traduit également par une augmentation conséquente de la dotation d'allocation des enveloppes territoriales à hauteur de 200 M€ répartis au prorata du poids des communes.

Vous l'aurez compris, notre groupe Communistes et Républicains est donc favorable à l'orientation générale de ce deuxième pacte de cohérence métropolitain.

Cela étant dit, nous tenons toutefois à exprimer un point de réserve et de vigilance concernant la crainte que les communes, et singulièrement les conseils municipaux qui sont leurs organes délibérants, ne soient finalement « effacées » et « diluées » au sein des conférences territoriales des maires, et partant dans le processus de décision métropolitain.

En effet, l'avis qui doit être rendu par les 59 communes de la métropole sur les sujets intéressant le pacte de cohérence métropolitain étant purement consultatif et non décisionnel, il y a pour nous un véritable risque qu'il soit perçu et traité comme une simple formalité, puisque rien n'oblige le conseil métropolitain à le prendre en compte. Si cela devait arriver, cette situation serait évidemment très dommageable car la commune, c'est véritablement l'échelon de référence de la démocratie locale. La commune, quoi que l'on en dise, c'est toujours le territoire auquel s'identifient nos concitoyens et à qui ils accordent leur confiance.

Par conséquent, il nous semble primordial qu'à minima l'avis des conseils municipaux de l'ensemble des communes membres de la métropole soit réellement pris en compte dans le processus de décision du conseil métropolitain. C'est pourquoi notre groupe Communistes et Républicains émet le souhait que les communes qui émettent un avis sur un projet de délibération métropolitaine les concernant voient leur avis obligatoirement annexé à la délibération métropolitaine.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Émilie Prost prend la parole.

Mme Émilie PROST.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En effet, le pacte de cohérence métropolitain fixe le cadre des relations entre la métropole et chacune des communes qui la composent, et ce pour la durée du mandat. C'est donc un document hautement stratégique pour chaque commune, et il est essentiel que chacune d'entre elles puisse émettre un avis.

Pour autant, le fait de donner un avis ne remplace pas la consultation et la concertation entre élus, que ces élus soient majoritaires ou non dans l'instance métropolitaine. Nous aurions ainsi souhaité être associés à son élaboration. À l'heure où les modes de consultation participative se développent, il est paradoxal que des élus locaux issus du suffrage universel ne soient pas conviés à travailler sur les axes prioritaires d'une politique territoriale. De ce fait, la cohérence, terme consacré par ce document cadre, est mise à mal.

Au-delà des priorités de chaque commune et des sensibilités de chaque maire, il est tout de même problématique qu'en conférence métropolitaine des maires, le 29 janvier dernier, moins de la moitié des maires de la métropole ait voté pour ce pacte. Il s'agit d'une situation sans précédent. Cela prouve bien que le travail coopératif qui aurait dû prévaloir n'a pas été mené et que la rapidité n'est pas toujours un gage d'efficacité.

Sur le fond, ce pacte 2021-2026 reprend les grandes lignes de celui de 2015-2020. De plus, ce pacte entérine sept nouveaux axes stratégiques qui correspondent à des priorités politiques auxquelles nous adhérons. Nous saluons notamment la création d'une plateforme éducative métropolitaine, une politique agricole et alimentaire ambitieuse et, bien sûr, le développement de l'économie au service de l'emploi et de l'insertion.

Nous regrettons toutefois l'absence d'un volet sur la sécurité, sans revenir sur les débats en cours sur certains quartiers villeurbannais, et plus encore l'absence d'une thématique sur la difficulté des jeunes et des étudiants, une population pourtant fortement touchée par la crise que nous traversons, alors qu'il s'agissait d'un axe important pour agir sur un risque d'inégalité des dispositifs d'une commune à l'autre. Cela aurait peut-être permis une continuité au travail intergroupe réalisé sur la précarité étudiante et aux contributions élaborées en faveur de ce public au sein de la métropole.

De plus, il est dommage que le pacte ne parle que de coopération et n'évoque pas de mutualisation de services ni de décentralisation ou de transfert de compétences. C'est pourtant ainsi que l'on pourrait développer de véritables synergies dans les politiques publiques et améliorer le service rendu aux Grands Lyonnais. Ce pacte peut être un bel outil pour poursuivre la démarche de simplification administrative qu'a constitué, cela a été rappelé, la création de la métropole, et permettre l'expérimentation de nouvelles politiques adaptées au territoire.

Enfin, nous nous interrogeons sur son impact sur la gouvernance locale. De nombreux élus ont été laissés de côté lors de son élaboration et semblent devoir le rester tout au long du processus. Je parle ici notamment des conseillers métropolitains qui ne feront pas partie des comités de pilotage et de suivi, ils sont pourtant les représentants des citoyens de notre métropole.

Le pacte affirme vouloir renforcer le lien entre communes et métropole grâce aux conférences territoriales des maires. En ce qui concerne Villeurbanne, qui constitue seule une conférence métropolitaine, nous ne voyons pas l'apport démocratique d'une telle délimitation alors que vous siégez, Monsieur le Maire, et vous l'avez vous-même rappelé, dans l'exécutif métropolitain, mais deux conseillers métropolitains issus d'une autre tendance ne sont d'aucune manière associés à cette instance. Au moins, la Ville de Lyon pourra, elle, bénéficier d'un débat entre arrondissements. Nous nous en réjouissons.

Ce point n'est pas anecdotique et révèle là encore les limites de la concertation pourtant prônée devant les citoyens.

Par ailleurs, nous avons bien pris connaissance de l'amendement présenté par le groupe Communistes et Républicains, cette proposition de modification nous a semblé intéressante et allant dans le sens d'une meilleure prise en compte de la vie des communes. Toutefois, cette modification demeure insuffisante pour corriger les défauts relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce pacte.

En conclusion, vous l'aurez compris, sur le fond, nous adhérons à ce document du fait de sa continuité malgré certains oublis. Cependant, il reste trop d'interrogations et de défauts de participation dans la méthode pour pouvoir le soutenir, c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons dans le cadre de cet avis ainsi que pour l'amendement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Juste une précision de forme, l'amendement n'a pas été présenté pour cet ordre du jour du Conseil Municipal.

La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. Gaëtan Constant.

M. Gaëtan CONSTANT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le changement de philosophie de ce pacte métropolitain est une bouffée d'oxygène pour nous. Alors que le dernier glorifiait l'introduction des villes de France dans le mouvement mondial de métropolisation, ce nouveau pacte revient davantage sur les liens et l'articulation nécessaires entre communes et métropole. À ce propos, il y a plusieurs progrès comme :

- la répartition financière plus claire : le précédent pacte ne précisait pas la répartition des fonds entre communes ;
- la dotation plancher de 25 000 € ;
- le fait que les conférences territoriales des maires se réunissent au minimum deux fois par an.

C'est aussi un fait nouveau, Villeurbanne est la seule commune de la métropole à disposer d'une conférence territoriale pour elle seule.

À la lecture du pacte, nous nous sommes donc posé plusieurs questions puisque beaucoup de dispositions du texte impliquent des débats au sein des CTM, débats qui n'existeront pas pour nous.

Dans ces conditions et sur des sujets plus locaux, le Conseil Municipal sera-t-il concerté pour l'avis que le président de la CTM peut rendre auprès du président de la Métropole ? Les conseillers et conseillères pourront-ils proposer des points à l'ordre du jour de la CTM ? Nous y serions favorables. D'ailleurs, la CTM doit rendre dans les neuf mois un projet de territoire correspondant aux sept axes proposés par la Métropole. Comment sera-t-il construit ? Pourra-t-il l'être collectivement en amont du vote municipal officiellement prévu par le pacte ? Je suppose qu'il s'appuiera sur notre programme municipal.

Beaucoup de questions qu'il nous reste à travailler ensemble. Et en parlant de questions encore non résolues, la quasi-absence des mots « citoyens » et « citoyennes » est alarmante. Où est la place pour l'implication des habitantes et habitants ? Quelle est leur place au sein de la Métropole et dans les relations entre la Métropole et les communes ?

Actuellement, il n'y a pas de place pour les citoyennes et citoyens, ni dans les comités d'usagers, ni dans les commissions techniques, et ce pacte n'en prévoit pas. Pourquoi la Métropole ne leur prévoit-elle pas de siège ? Pour entendre leurs demandes et revendications, elle aurait pu rendre possibles des auditions de citoyens dans des

commissions thématiques, elle aurait aussi pu créer le droit d'inscription d'un sujet à l'ordre du jour, via une pétition par exemple.

Notre groupe croit à l'implication, à la transparence, au travail commun. Un conseil de développement existe au sein de la Métropole et il comprend notamment des personnes volontaires tirées au sort. Ce conseil nous semble être une très bonne base, pourquoi ne pas l'élargir ? Le pacte n'est pas très précis sur le réel pouvoir de ce conseil, pas plus que sur la prise en compte de ses travaux ou même sur la fréquence de ses réunions. Nous pensons que ce conseil mériterait plus de place au sein de l'institution, qu'il pourrait être, comme le sera notre assemblée citoyenne, un moteur pour notre politique locale. Nous pourrions d'ailleurs profiter de la position unique de Villeurbanne pour expérimenter l'implication de notre assemblée citoyenne dans les relations entre la commune et la Métropole.

Maintenant, prenons un peu de hauteur par rapport au pacte lui-même. Dans un contexte où l'État réduit toujours plus les dotations aux collectivités territoriales, et même lorsque ce sont les collectivités qui assurent des missions qui étaient auparavant celles de l'État, la mutualisation des moyens entre communes est devenue la nouvelle religion. Cette logique gestionnaire ne répond qu'à l'obligation de se serrer la ceinture. Les services publics sont encore plus éloignés des citoyens et des citoyennes, et les citoyens et citoyennes qui ne vivent pas dans de grands centres urbains ont de moins en moins accès à leurs droits.

Les instances de pouvoir sont aussi toujours plus éloignées et les communes comme les départements se retrouvent noyés dans les méga entités dont les habitants ne comprennent plus le rôle.

Cette logique extensible ne vient pas de nulle part. Pour pouvoir s'insérer dans la globalisation capitaliste, les villes et leur périphérie, que l'on appelle désormais territoires, se doivent de grandir pour être attractives, compétitives et intégrer les tops 10 des classements mondiaux. Mais cette bataille pour la reconnaissance internationale n'est pas sans ravages et elle se fait au détriment de nos communes, de nos départements et même de notre État, qui sont pourtant les échelons à la base du triptyque républicain que nous défendons.

Tous les espaces et les aides qui sortent du champ de la mondialisation, et en premier lieu les territoires ruraux et les classes populaires, sont les grands laissés-pour-compte. Notre pacte de cohérence métropolitain n'évoque que très peu les communes alentour.

Cette délibération pose dans le fond la question de l'aménagement du territoire que nous souhaitons. Alors que la logique des métropoles et des méga régions existe, que pouvons-nous faire à notre échelle pour établir un peu de justice entre les communes et entre leurs habitants ? Défendre et reconstruire le maillage de transports en commun qui desservent correctement les quartiers populaires, les communes périurbaines et rurales, rapprocher les bassins de vie et d'emploi pour l'égalité d'accès aux services publics et à l'emploi sont autant de pistes que nous devons explorer avec la Métropole dans les prochaines années.

Notre groupe votera donc pour car la direction globale empruntée nous semble conforme aux engagements pris auprès des Villeurbannaises et Villeurbannais, mais nous resterons vigilants sur l'évolution de la gouvernance de cette Métropole.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.ne.s villeurbannais.e.s, Mme Sylvie Donati.

Mme Sylvie DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Le groupe Socialistes et Citoyen.ne.s villeurbannais.e.s tient à apporter son plein soutien au pacte de cohérence métropolitain tel qu'il nous est présenté aujourd'hui. Nous tenons à saluer le travail de co-construction opéré entre la Métropole de Lyon et la conférence métropolitaine des maires. Nous l'approuvons tant pour son contenu que pour sa charge symbolique.

Son contenu, d'une part, nous semble cohérent avec les orientations prises par notre municipalité en matière d'urbanité. Il promeut un modèle de ville inclusive, solidaire et résiliente, dans lequel nous nous reconnaissons et sur lequel Villeurbanne a été souvent précurseur. Les Villeurbannaises et Villeurbannais, comme le reste des habitants et habitantes de la métropole, ont exprimé leur volonté de transition. Ce pacte nous promet des outils concrets pour y parvenir.

Les sept axes définis par le pacte témoignent par eux-mêmes de la volonté politique qu'il sous-tend. De véritables changements de paradigme sont impulsés dans les politiques métropolitaines, par exemple en matière d'habitat en intégrant les principes du logement d'abord. Rappelons que le droit à l'habiter est une démarche initiée de longue date par notre ville et que nous en avons fait un élément majeur de notre feuille de route.

Nous attendons aujourd'hui de la Métropole qu'elle nous accompagne dans la mise en œuvre des projets de politique publique dont nous avons fait notre priorité.

Au-delà de son contenu, nous avons aussi saisi l'enjeu politique de ce pacte. En nous prononçant favorablement, nous envoyons un message fort à nos collègues de la rue du Lac en leur témoignant notre confiance dans leur conduite du défi métropolitain, l'occasion de réaffirmer avec vigueur la légitimité de leur mandat et d'acter l'émancipation démocratique et politique de la Métropole de Lyon.

Le centre de gravité de la Métropole s'est élargi, les communes sont pleinement associées voire parties prenantes de l'action métropolitaine. La Métropole n'est plus le fait d'un seul mais bien une œuvre collective, et Villeurbanne ressort indéniablement gagnante de cette configuration politique. Notre statut de ville CTM témoigne de ce repositionnement de Villeurbanne dans le jeu métropolitain.

Nous sommes donc confiants quant au projet de territoire qui viendra décliner le pacte sur notre commune. Nous sommes confiants mais vigilants. Les Villeurbannaises et Villeurbannais nous ont fait part de leurs attentes, tant à l'égard de leur Ville que de leur Métropole. En tant qu'élus municipaux, nous avons la responsabilité de relayer la parole de nos habitants à l'échelle métropolitaine.

À travers cet exercice partagé des compétences, nous veillerons particulièrement à ce que la transition écologique soit aussi à la hauteur de leurs attentes en matière de justice sociale.

Nos feuilles de route sont ambitieuses, si nous ne pouvons pas réussir sans la Métropole, la Métropole a aussi besoin de Villeurbanne pour expérimenter et déployer de nouveaux

dispositifs. Assumons solennellement notre place parmi les moteurs du projet métropolitain et affirmons-nous comme allié solide de la majorité métropolitaine.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les écologistes, c'est Mme Zemorda Khelifi qui prend la parole.

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes heureux de voter ce soir ce pacte métropolitain qui permet d'engager un travail en confiance avec les communes de notre territoire. Avec méthode, rigueur et justice territoriale, ce pacte permettra d'investir 200 M€ sur ce mandat pour des projets qui seront décidés par les territoires et qui s'ajouteront aux projets identifiés dans l'ensemble de la programmation pluriannuelle d'investissement, 3,6 Md€ étant le montant total de la PPI métropolitaine pour le mandat 2021-2026.

Ce pacte métropolitain permet de définir et partager des axes prioritaires et structurants pour les différents territoires qui composent le Grand Lyon, axes que vous avez cités, Monsieur le Maire, lors de la présentation de la délibération.

Contrairement au pacte précédent qui traitait de tous les sujets sans prévoir de financement, ce nouveau pacte définit des axes prioritaires qui s'articulent autour de la transition écologique avec des budgets territorialisés par commune et par conférence territoriale et des budgets proratisés selon le nombre d'habitants et la longueur de la voirie communale. Ainsi, cette répartition améliore l'équité entre les communes et la justice territoriale en renforçant les solidarités, avec les questions de logement, d'hébergement, d'insertion, et en engageant sur toute la métropole la transition écologique, notamment par les mobilités actives et la préservation de la biodiversité, de la nature en ville et des corridors écologiques.

Ce pacte métropolitain est une feuille de route structurée et structurante pour penser notre territoire de demain et agir en conséquence. Les décisions permettront d'associer en amont les élus, de laisser la place au débat. Villeurbanne a bien toute sa place dans le territoire métropolitain, dans les projets de la métropole et les projets de notre territoire.

Nous nous réjouissons de la confiance retrouvée entre la ville de Villeurbanne et la Métropole pour que nos deux collectivités agissent de concert au plus près des besoins des Villeurbannaises et des Villeurbannais, comme de tous les Grands Lyonnais des différentes circonscriptions métropolitaines, ceci à travers le projet de territorialisation comme vous avez pu l'indiquer, Monsieur le Maire, dans votre présentation également.

Le Grand Lyon réussit à retisser des liens de confiance fluides et de travail, et particulièrement avec Villeurbanne. Le travail est engagé. Parce que cela ne pourra que servir notre ville et les Villeurbannais, nous nous en félicitons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je ne vais pas répondre longuement aux différentes interventions, on voit une forme de consensus sur l'intérêt de cette démarche, un certain nombre de points de vigilance pointés par certains des groupes. Ce que nous pouvons partager ce soir, c'est le fait que ce chemin est encore à construire. Pour ma part, en tant

que maire, je note que les bases sur lesquelles il se construit sont plutôt satisfaisantes, notamment dans la transparence d'un certain nombre d'informations qui ont été communiquées.

Je crois aussi qu'il faut que nous acceptions que, finalement, cette collectivité nouvelle formule, puisque c'est la première fois qu'elle est élue au suffrage universel, a encore beaucoup à proposer pour laisser des places aux citoyennes et aux citoyens, et pour construire une légitimité démocratique dont je fais partie de ceux qui pensent qu'elle n'est pas complètement présente aujourd'hui, même si elle a fait l'objet d'un vote, mais je crois que nous avons à amener de la matérialité à cette légitimité démocratique qui vient des urnes dans les compétences, dans la manière d'être auprès des habitants, dans les projets que nous développerons.

Il me semble que c'est plutôt un beau défi que nous avons à relever ensemble, conseillers de cet exécutif municipal et conseillers métropolitains, avec les vice-présidents. Il me semble que les espaces, en tout cas aujourd'hui, nous sont proposés, à nous de nous en saisir collectivement. Je formule en tout cas ce vœu en tant que maire de Villeurbanne.

J'ai bien noté la demande de la place des conseillers métropolitains dans la conférence territoriale des maires. Il ne vous aura pas échappé que, pour l'instant, elle ne s'est pas encore réunie et que cela fait aussi partie des choses sur lesquelles nous pourrions avoir des échanges en fonction des sujets et des thèmes qui seront abordés. Pour ma part, je ne ferme pas la porte à ce que cette conférence territoriale des maires soit un lieu d'échanges avec les conseillers métropolitains de quelque bord soient-ils, pas systématiquement mais cela pourrait être une possibilité si on arrivait à trouver les accords qui permettent de mettre cela en place.

Je mets cet avis aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 7 abstentions)

2 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2020 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je ne crois pas que cette délibération ait fait l'objet de questionnements particuliers pendant la commission. Je sou mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

3 – REMISE GRACIEUSE DE DETTES DE RESTAURATION SCOLAIRE, LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET DES SÉJOURS SCOLAIRES À CHAMAGNIEU – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

4 – GARANTIE D’EMPRUNT VILOGIA – CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS, AU 7 BIS, RUE DU PROFESSEUR-VICTOR-GALTIER À VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n’y a pas de demande d’intervention. Je vous propose de mettre ce rapport au vote.

- Adopté à l’unanimité –

5 – GARANTIE D’EMPRUNT SFHE – ACQUISITION AMÉLIORATION DE 4 LOGEMENTS, 87-89, RUE DES FONTANIÈRES À VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix

- Adopté à l’unanimité –

6 – GARANTIE D’EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT : CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS, AU 229, RUE FRANCIS-DE-PRESSENSÉ – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n’y a pas de demande de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

7 – GARANTIE D’EMPRUNT ADOMA - ACQUISITION EN VEFA DE 45 LOGEMENTS, 138, COURS TOLSTOÏ À VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande de prise de parole. Je mets donc ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

8 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D’INSERTION – ALLIADÉ HABITAT – 16, 20 A 26 BIS, RUE MANSARD / 11-13, RUE LOUIS-ADAM – 3-5, RUE DU 24-FÉVRIER-1948 – 4-6, RUE GEORGES-CLÉMENCEAU/RUE DES FONTANIÈRES – 15 A 19, RUE GEOFFRAY – 29 À 35, RUE DU LUIZET – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention, je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

9 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - IMMOBILIÈRE RHÔNE ALPES – 25, RUE FRÉDÉRIC-FAYS – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

10 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN GARAGE ET JARDIN SITUÉS PLACE DES BUERS – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention, Madame Thouvenot, souhaitez-vous en dire quelques mots ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Vous remarquerez ce rapport de 1 à 7 entre le prix de vente à 250 000 € et le montant estimé par les Domaines à 35 000 € ; cet écart vous dit les contraintes foncières sur lesquelles aujourd'hui la collectivité se trouve, à la fois pour permettre la construction de logement social mais aussi la construction d'équipements. Je répondrai au groupe Les écologistes s'il y a besoin.

M. LE MAIRE.- Très bien. J'ai donc une demande d'intervention pour le groupe Les écologistes, Madame VESSILLER ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues, Madame l'Adjointe, C'est effectivement ce que vous venez de souligner que nous voulons aussi mettre en lumière, un phénomène que, malheureusement, nous connaissons de plus en plus sur notre métropole et que la crise sanitaire n'a pas enravé : la flambée des prix du foncier.

Comme vous venez de le dire, il s'agit d'un garage estimé à 35 000 € par la direction immobilière de l'État, l'ex-service des Domaines, qu'un promoteur est prêt à payer 250 000 €, sept fois sa valeur. Pourquoi le promoteur fait-il une offre si disproportionnée au propriétaire du garage ? Parce qu'il escompte construire à la place de ce garage qu'il démolirait un immeuble de logements qu'il revendra à un prix élevé, lui permettant de payer le foncier, les travaux et sa marge. Il faut l'action publique conjointe de la Ville et de la Métropole pour ne pas laisser s'emballer ainsi le marché.

La Ville a donc demandé à la Métropole de préempter ce bien pour son compte au prix fixé par le service de l'État. Le propriétaire aura le choix d'accepter ce nouveau prix à 35 000 €, de le refuser mais, dans ce cas, il n'aura pas le droit de vendre au promoteur, ou bien de demander au tribunal d'en fixer le prix.

Si la Métropole s'en rend propriétaire, elle le revendra à la Ville qui souhaite faire une opération de remembrement foncier de tout l'îlot pour maîtriser ce qui sera produit tant en termes de programmation habitat, logement social ou autre, d'espace public, d'équipement public ou peut-être d'autres fonctions urbaines, ce sera à déterminer. À suivre donc.

Vous comprenez que cette démarche volontaire de la Ville et de la Métropole permet de contenir les prix, ici mais aussi dans d'autres secteurs de Villeurbanne où la pression est forte. Le foncier, c'est le nerf de l'aménagement de la ville. À l'image de cette délibération, nous voulons développer la maîtrise foncière publique pour limiter l'envolée des prix, mieux maîtriser ce qui est à aménager (équipements publics, logements abordables) ou protéger (corridors de nature, réaliser des parcs).

Je vous remercie de votre attention. Bien évidemment, nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Je note juste que c'est une compétence métropolitaine qui se fait en étroite collaboration avec la Ville, j'espère que nous aurons de part et d'autre les moyens de nos ambitions en la matière. Vous pouvez compter sur la Ville pour être volontariste mais je crois que nous serons parfois soumis à de nombreuses occasions de renouveler ce type de position, et j'espère que nous pourrons tenir le choc parce que nous en avons besoin sur un certain nombre de territoires.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

11 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2018-392 DU 17 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur Gluck, souhaitez-vous en dire un mot ?

M. Olivier GLUCK.- Je vais attendre l'intervention et les questions éventuelles. Il s'agit d'une régularisation par rapport à la prime dite Covid qui avait été décidée au mois de décembre, au moment du budget prévisionnel.

M. LE MAIRE.- Très bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Communistes et Républicains, c'est M. Mariano Beron-Perez qui prend la parole.

M. Mariano BERON-PEREZ.- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Juste quelques mots pour dire que nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette proposition qui permet d'intégrer le contexte nouveau de crise sanitaire dans la rémunération des employés municipaux.

Pour les agents territoriaux, cette rémunération se divise en deux parties : le traitement et le régime indemnitaire. Le traitement est calculé sur la base du point d'indice que le gouvernement a décidé cette année encore de geler, nous ne pouvons rien y faire. En tant qu'employeur, la municipalité peut intervenir sur le régime indemnitaire et c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

J'ajouterai que le groupe Communistes est particulièrement sensible au fait que la prime est plus importante pour les agents qui sont les moins payés et qui sont en première ligne. C'est une façon de reconnaître l'engagement des premiers de cordée.

La période de crise que nous traversons nous rappelle qu'ils sont bien plus indispensables que les premiers de cordées qui ont la faveur du président Macron. J'en profite pour remercier une fois encore les agents municipaux pour leur dévouement qui a permis d'assurer la continuité du service public dès les premiers temps de la crise sanitaire, il y a près d'un an. Cette attitude exemplaire est tout à leur honneur et ce n'est que justice qu'elle trouve sa récompense sur la feuille de paye.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Gluck, est-ce que vous souhaitez ajouter un mot avant que je mette ce rapport aux voix ?

M. Olivier GLUCK.- Non, je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 - RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande de prise de parole. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

13 - PROTOCOLE D'ACCORD VISANT À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE PÉNALE TERRITORIALE DE PROXIMITÉ – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Derrière ce long intitulé, il s'agit d'un partenariat avec le procureur de la République. Nous avons engagé le travail voici maintenant plusieurs mois puisque, dès l'été, Yann Crombecque, à la demande du préfet, sur l'ensemble des questions de sécurité mais aussi la proposition du procureur, s'est attaché à faire advenir la possibilité pour notre collectivité d'expérimenter un certain nombre de mesures qui permettent d'être plus réactif sur des infractions. M. Crombecque va nous présenter cela un peu plus en détail, ensuite j'ai plusieurs demandes d'intervention.

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vais profiter de ce rapport pour faire un peu de pédagogie et le remettre dans une vision globale puisque le souci, c'est parfois de prendre les choses de manière séparée alors que, pour nous, elles forment un tout.

Depuis le début du mandat, sur les questions de prévention, médiation et sécurité (j'insiste sur les trois termes associés de manière équilibrée), notre municipalité conduit une politique volontariste. Certes, nous ne tweetons pas, nous ne fanfaronnons pas mais nous agissons pour changer les choses et répondre aux demandes de nos citoyens. Nous le savons, vous le savez, tout ne dépend pas de la Ville, beaucoup dépend de l'État, et pourtant, même si l'État n'est pas toujours présent au rendez-vous, nous ne nous cachons pas derrière l'absence de réponse de l'État et nous agissons en fonction de nos moyens.

Cette politique que nous conduisons, permettez-moi d'en rappeler différents éléments.

Le premier point, c'est de conduire (nous sommes dans cette phase) le diagnostic local de sécurité qui doit déboucher sur une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui elle-même aboutira à la signature en comité local de sécurité et de prévention de la délinquance. Ces éléments sont importants, à la fois pour analyser et évaluer les actions qui ont été mises en place, renforcer la dynamique partenariale avec les acteurs institutionnels, le milieu associatif et les habitants. J'insiste

à ce moment de cette présentation sur la volonté d'associer les habitants à la réflexion, à la définition d'un certain nombre d'axes forts ou de ce que nous pourrions entreprendre.

Cette analyse et ces évaluations permettront ensuite de préconiser, de prioriser la stratégie et les actions liées à celle-ci.

C'est le premier point, le diagnostic.

Deuxième point, nous l'avons déjà évoqué de manière parcellaire, notamment dans un Conseil Municipal, la question de la police municipale. Nous sommes actuellement dans la poursuite des efforts de recrutement pour arriver dans un premier temps à pourvoir les effectifs théoriques, puis engager le recrutement pour l'augmentation des effectifs que nous avons fixée à 50 % sur la durée du mandat. Il faut, là aussi, rappeler les choses et la difficulté des recrutements. D'une part, les polices municipales sont, et c'est relaté dans les journaux quasi quotidiennement, en concurrence féroce et, pour utiliser des images sportives, en mercato permanent ; aujourd'hui, les policiers municipaux peuvent choisir en fonction de la rémunération, du lieu de vie, de leurs souhaits d'évolution, là où ils peuvent prétendre en termes de ville.

Deuxième élément qui complexifie les choses, c'est que nous sommes aujourd'hui en pénurie, en tout cas en difficulté de concours pour le recrutement par l'externe. Aujourd'hui, en février 2021, nous ne sommes même pas arrivés à la fin du processus de recrutement des concours de 2020. Il y a un retard, ce qui fait que nous sommes confrontés à un recrutement dit par les emplois réservés qui sont soit des mutations de policiers municipaux, soit des mutations de policiers nationaux qui demandent à incorporer la police municipale, soit les gendarmes ou militaires qui peuvent demander, après une période de service, à servir dans la police municipale, sachant que ce n'est pas parce qu'ils postulent qu'ils sont acceptés qu'ils arrivent tout de suite de manière opérationnelle sur le territoire, puisqu'un certain nombre de dispositifs de formation retardent leur entrée en fonction.

Ensuite, sur cette question de recrutement, j'aimerais souligner aussi que nous sommes dans la volonté d'arriver aux effectifs d'ASVP qui n'ont pas les mêmes fonctions mais qui se trouvent aussi sur notre territoire à des fonctions importantes.

À terme, nous sommes dans la logique de déploiement des postes mobiles pour assurer une présence accrue sur certains secteurs.

Se posera la question des missions à la fois des ASVP et de la police municipale. Je tiens quand même, puisque je parle des policiers municipaux, à saluer le travail accompli en cette période complexe de la crise sanitaire mais, au-delà de la crise sanitaire, par les équipages et les effectifs de la police municipale.

Le troisième point sur lequel nous sommes engagés, c'est la vidéoprotection. Nous avons aujourd'hui 34 points de caméras installées qui correspondent à 105 flux vidéo puisqu'une caméra peut faire remonter plus de flux que sa simple installation - je passe les éléments techniques. Nous avons un projet qui n'est pas encore totalement validé puisqu'un comité de pilotage et des arbitrages financiers auront lieu, mais nous avons la volonté de continuer l'implantation avec une augmentation des flux, tout cela étant relié au centre de supervision urbain.

Ceci pose la question du chiffrage et des moyens humains mis derrière les caméras puisqu'un flux vidéo n'a d'intérêt que si on est en mesure de le regarder. Aujourd'hui, ils sont regardés mais plutôt en aval d'un certain nombre de situations. Notre réflexion, et cela a déjà été entrepris, notamment pendant la période du stationnement gratuit sur la ville de Villeurbanne, porte sur le déploiement d'ASVP sur le centre de supervision urbain afin de regarder et de former des agents.

Dans les prochaines fiches de recrutement des ASVP, il sera mentionné, et c'est une volonté importante, que les ASVP recrutés pourront être agents opérateurs du centre de supervision urbain.

Se posera la question de la réflexion sur les lieux d'implantation à lier avec l'utilisation des flux vidéo, à la fois en termes de prévention et de réponse opérationnelle pour des questions de sécurité, mais aussi sur des questions de vidéoverbalisation, sachant que pour vidéoverbaliser notamment les infractions routières, il faut un agent de police municipale à disposition.

Nous sommes dans cette réflexion, les choses avancent mais il nous paraissait important à ce moment du débat de rappeler cette situation.

Je passe rapidement sur le fait que nous nous dotons d'un nouveau logiciel qui permettra d'observer et de cartographier. Nous avons été mis en situation de latence tout simplement parce que l'éditeur du logiciel a périclité, nous nous sommes retrouvés dans une situation où il fallait retrouver un logiciel et donc un accompagnement technique. Les travaux sont en lien avec le service informatique pour rendre tout cela opérant.

La médiation est un autre élément de la politique de la ville, avec une expérimentation sur Monod-Baratin, donc un binôme de médiateurs porté par le centre social. À partir de cette expérimentation, il y a la volonté de la décliner sur les territoires de Villeurbanne avec un premier diagnostic sur le quartier de Bel-Air-Les-Brosses puis une extension sur l'ensemble des territoires.

Nous avons été volontaristes dans l'interpellation des services de l'État puisque le fait de se rapprocher de la préfecture a permis d'avoir un engagement de l'État pour financer des binômes de médiateurs. Dans le même temps, la Métropole a été sollicitée pour doter le territoire de Villeurbanne de travailleurs sociaux pour accentuer la présence sur les territoires.

Ensuite, l'élément sur lequel je voudrais insister, c'est le plan de sécurisation, dans lequel on peut intégrer le protocole Parquet, qui est mis en place en lien avec les services de l'État pour suivre un certain nombre d'opérations ciblées en fonction des situations du territoire, et nous avons, avec M. le Maire, des suivis des indicateurs en préfecture. C'est dans le prolongement de ce plan de sécurisation et du travail avec la préfecture et les services de l'État, notamment du procureur, que s'inscrira ce protocole Parquet.

Avant d'aborder le protocole Parquet, je termine par le dernier point de la politique volontariste, c'est l'aide aux victimes. Nous engageons un travail pour qu'il y ait un intervenant social au commissariat sur un montage qui associerait Viffil et l'État qui pourrait en financer en partie, et nous sollicitons aussi la Métropole pour avoir un certain nombre de fonds complémentaires, mais le temps que la Métropole soit saisie et

décide ne nous empêchera pas de mettre en place cette expérimentation qui devra être opérationnelle définitivement à partir de l'été.

Parallèlement à ces éléments, nous rencontrons avec les services les collectifs d'habitants qui sont sur le territoire. Je salue aussi les adjoints de quartier qui répondent présents à ces rencontres et l'ensemble des élus qui peuvent, en fonction de leur délégation, faire remonter un certain nombre d'éléments. Nous avons une périodicité tous les deux mois de rencontre des collectifs constitués soit en mairie, soit en préfecture, avec les services de la police nationale, les services de l'État et les services de la Ville, pour suivre l'évolution des situations sur les territoires.

Je souligne également l'orientation en fonction des remontées des habitants et de l'analyse que nous pouvons faire des actions de la police municipale qui, je le rappelle, ne peut pas être partout à la fois, il faut bien une hiérarchisation, et qui, en fonction des éléments, que ce soit pour de l'occupation de l'espace public par les véhicules, que ce soit pour des points de deal, va sur le terrain mais, malheureusement, nous avons les effectifs que nous avons et la réalité fait que les choses sont en place mais, là aussi, je tiens à leur rendre hommage par rapport à ce qu'ils font.

À noter la coordination avec la police nationale bien sûr et une politique un peu novatrice qui est l'utilisation des services de sécurité civile urbaine, notamment pour les établissements recevant du public, même ceux de la 5^{ème} catégorie, c'est-à-dire les plus petits des établissements pouvant recevoir des publics, qui, dans les remontées d'habitants, génèrent parfois des relations conflictuelles avec le voisinage. Dans une vertu d'abord pédagogique, ils sont visités par les services de la Ville, parfois avec la police municipale, pour vérifier que tout est bien correctement en lien avec la législation et les éléments de sécurité. Si tout cela n'est pas suffisant, le deuxième élément, toujours pédagogique, c'est la politique de rappel à l'ordre, c'est-à-dire que nous invitons à venir en mairie pour ce que l'on appelle le rappel à l'ordre qui dépend du pouvoir du maire, pour rappeler à ceux qui tiennent des établissements, mais pas seulement, qu'ils doivent avoir un comportement sur la ville qui ne génère pas de trouble.

Un élément qui n'est pas le plus sensationnel mais qui a aussi une vertu pédagogique et d'échange : la ville de Villeurbanne est insérée dans un réseau d'élus et de collectivités territoriales qui permet d'échanger sur les bonnes pratiques, d'avoir des réflexions et un peu de recul, et d'amener de la raison dans un sujet qui génère beaucoup de passion.

En fonction des moyens, mais lui ne le dira pas forcément, le maire a une position volontariste dans l'interpellation de l'État, y compris du ministre de l'Intérieur, pour réclamer des moyens de police nationale sur le sujet.

Voilà cette vision que je souhaitais vous présenter au plus large. C'est bien dans cette vision d'ensemble plus large que s'inscrit le protocole qui vous est présenté. Monsieur le Maire a rappelé que l'on a anticipé au maximum les choses et que les discussions avec les services de l'État et des procureurs ont été un peu longues à mettre en place puisqu'il y a eu beaucoup de réunions depuis l'été pour affiner le sujet, être bien en position de faire entendre la volonté de la Ville. La question est de mettre en place une politique pénale territorialisée. L'objectif est d'avoir la réponse la plus rapide et la plus efficiente possible

entre le moment de l'infraction et le moment d'une réponse, en tout cas une réponse politique publique.

Il a été retenu les contraventions de catégorie 1 à 5, même si le protocole insiste dans un premier temps sur celles de 1 à 4, avec la question de fusion et de rapprochement des dispositifs qui existent déjà, mais les choses sont bien rappelées : le rappel à l'ordre, la transaction, le recours aux mesures du code de procédure pénale sont déjà possibles aujourd'hui. Toutes les mesures du procureur sont déjà possibles aujourd'hui. L'idée est d'affiner et de rapprocher dans un même protocole les actions possibles du procureur sur le territoire de Villeurbanne, en lien étroit avec la politique municipale puisque, parfois, il était mené des actions mais pas forcément en symbiose, ce qui donnait le sentiment de choses un peu complexes à conduire.

Le nouveau dispositif fait agir un certain nombre d'acteurs (le parquet, la mairie, la direction départementale de la sécurité publique) mais, je le dis aussi, et cela rejoint notre volonté de médiation et de prévention, les auditions pour les mineurs seront accompagnées d'un bilan socio-éducatif par la protection judiciaire de la jeunesse afin d'avoir une analyse précise de la situation.

Il y aura une association, bien évidemment, du barreau et des associations de défense des victimes.

Tout cela est intégré dans les 40 et quelques pages du protocole et de ses annexes. Il y aura bien évidemment un comité de pilotage, un comité de suivi. Nous sommes sur une expérimentation d'un an qui sera reconduite de manière tacite si personne ne la remet en cause mais nous partons du principe, et c'est pour cette raison que nous vous proposons aujourd'hui de voter ce rapport, de nous placer dans une politique à la fois volontariste et qui répond à ces trois piliers de la politique municipale qui sont basés sur la prévention, la médiation et parfois aussi, lorsque c'est nécessaire, la réparation pour ne pas utiliser le terme de répression que je n'aime pas, en tout cas la réparation par rapport à des actes commis.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Crombecque. Nous avons plusieurs demandes d'intervention, je commence par le groupe Cercle Radical et Place Publique, c'est Mme Marwa ABDELLI qui prend la parole.

Mme Marwa ABDELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En 1764, César Beccaria, fondateur du droit pénal moderne, nous disait : « *Plus le châtement sera prompt et suivra de près le délit commis, plus il sera juste et utile.* » Le mot « châtement » a sans aucun doute mal vieilli mais l'idée reste d'actualité. C'est exactement ce qui nous est proposé par la mise en œuvre de cette politique pénale de proximité, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Le constat initial est clair : le maire et le procureur peuvent chacun de leur côté mettre en œuvre des mesures de réponse aux comportements inciviques. Le cadre actuel pose cependant des problèmes de rapidité mais aussi de cohérence et d'articulation de la réponse institutionnelle. La création d'un dispositif qui intègre non seulement ces deux

acteurs, Parquet et Mairie, mais également la DDSP, la PJJ, le Barreau et les associations d'aide aux victimes est alors un grand pas en avant.

La réponse institutionnelle aux incivilités devient unique et donc cohérente. Elle devient également plus rapide puisqu'un délai maximal de 15 jours devra être respecté. Elle n'en reste pas moins équitable et impartiale car elle associe des acteurs qui assureront la garantie des droits de la défense et des droits des mineurs.

Ce protocole pénal ne doit finalement pas être jugé pour ce qu'il n'est pas, ce n'est pas un dispositif de prévention, même si les mesures de réparation pourront et devront avoir une vertu éducative. Ce n'est pas non plus un dispositif de lutte contre la criminalité puisqu'on ne parle ici que des incivilités. Ce n'est pas, enfin, une application plus punitive de la loi pénale sur le territoire villeurbannais puisqu'il n'est pas question ici de peine privative de liberté. Il faut alors juger ce protocole pour ce qu'il est : une nouvelle procédure qui devrait améliorer la réponse publique aux petites incivilités. C'est une preuve de plus que la municipalité se saisit pleinement de ces problématiques et qu'elle les attaque par tous les fronts, y compris par des alternatives à la procédure pénale classique.

Nous attendons avec impatience la réunion du CLSPD pour partager ensemble les premiers éléments de bilan de cette nouvelle politique pénale de proximité. Nous croyons en la nécessité de mettre en lien tous les acteurs de la prévention et de la lutte contre la délinquance. C'est de la conjoncture de nos actions que dépendra la réussite de nos politiques en la matière. Nous pouvons également conclure avec Beccaria en rappelant une fois de plus que, je cite : « *Le moyen le plus sûr mais le plus difficile de prévenir les délits est de perfectionner l'éducation.* »

Le groupe Cercle Radical et Place Publique votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande de prise de parole pour le groupe Génération.s, M. Jacques Gernet.

M. Jacques GERNET.- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères,

La convention qui est soumise à notre approbation présente un dispositif de partenariat renforcé qui associera étroitement le maire ou son représentant, ainsi que les services dédiés, à l'action du procureur de la République, dispositif mis en œuvre dans un objectif de réponse pénale rapide et efficiente pour des infractions constatées sur le territoire communal.

Ce sera une démonstration de la proximité de l'élu local avec ses concitoyens, ce sera aussi une première réponse au reproche de lenteur qui peut être fait à l'action de la justice.

Aussi, Génération.s apportera une réponse affirmative à la demande concluant le rapport présenté. Notons bien toutefois que nous sommes ici, et les explications que Yann Crombecque vient de nous présenter nous le confirment, plutôt dans le cadre de la sanction et de son encadrement. C'est pourquoi nous rappelons qu'il ne faut pas oublier qu'à l'occasion des consultations de précampagne, nos concitoyens qui attendaient peut-

être des décisions ont aussi affirmé que la prévention - autorisez-moi cette image - est la deuxième jambe d'une sécurité qui veut aller droit mais pas trop à droite.

Le programme de Villeurbanne en Commun proposait dans les premières lignes de sa toute première page la multiplication et le renforcement du nombre de médiateurs et d'éducateurs. Nous sommes persuadés, Yann Crombecque, chers collègues, que vous nous proposerez prochainement au Conseil Municipal un agenda pour qu'ensemble nous réfléchissions, réflexion à mener sur les possibilités et les moyens à mettre en œuvre pour dépasser les contraintes liées aux ressources humaines et budgétaires, ceci afin de pouvoir respecter nos engagements et rapprocher du terrain durant notre mandat un nombre toujours plus grand d'animateurs de la prévention et de l'éducation.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, M. Loïc Chabrier.

M. Loïc CHABRIER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

On ne peut que se féliciter de cette initiative. M. Crombecque a été très large dans sa présentation puisqu'elle englobait, il l'a dit lui-même, une vision plus globale qui allait au-delà de la simple présentation du protocole. Je m'en félicite, je soulignerai aussi à l'égard de M. Crombecque qu'il se situe totalement dans la doctrine de la justice de proximité telle qu'elle est défendue par le ministre de la Justice actuellement, une justice qui se veut plus proche des citoyens, dont la mission est de juger, comme vous l'avez rappelé les uns et les autres, plus vite certaines infractions pour mettre fin à ce sentiment d'impunité qui souvent empoisonne la vie sociale et, plus généralement, la vie de nombre de nos concitoyens qui ont ce sentiment que la justice ne passe pas. C'est ce que l'on entend régulièrement.

Il faut quand même rappeler, et l'intervenant du Cercle radical a été très juste, j'aurais d'ailleurs pu moi-même tenir les mêmes propos, je n'aurais pas cité forcément Beccaria ici, même si cela a pu m'arriver dans d'autres lieux, qu'il faut prendre ce protocole pour ce qu'il est. Nous sommes véritablement dans le cadre du règlement d'infractions qui sont contraventionnelles. Cela a bien été rappelé. Nous ne sommes pas dans le règlement d'infractions délictuelles, celles qui concernent la délinquance déjà affirmée.

Cela peut régler une partie de la situation, c'est ce que l'on appelle de manière assez courante les incivilités. Dans nos rencontres avec les citoyens, nous sommes souvent interpellés sur ces questions qui empoisonnent la vie collective. C'est une bonne solution puisqu'on peut penser que ce seront des réponses de proximité.

Tout cela aussi est fait sous l'égide du procureur de la République, donc l'État, les services de l'État et la chancellerie, et dans le cadre de la doctrine qui est défendue par le ministre, j'ai noté qu'à peu près 350 infractions de ce type ont été pointées par la chancellerie et communiquées au procureur pour pouvoir faire l'objet de traitement rapide.

Cela a quand même une importance, notamment chez les mineurs pour lesquels le sentiment d'impunité, pour ce type d'infraction, peut très vite permettre à certains de basculer dans la délinquance et après dans un engrenage qu'il est difficile d'arrêter. Une

réponse immédiate peut, pour certains mineurs, leur faire prendre conscience de la gravité de la situation et les empêcher de basculer.

On ne peut que s'en féliciter mais cela ne règlera pas d'autres problèmes liés à l'insécurité qui aussi empoisonnent une partie de nos villes et une partie de nos quartiers. Il faut quand même bien être vigilant sur ce point. Cela ne doit pas être perçu comme un remède miracle à toutes les situations parce que la question de la vraie délinquance, celle qui relève d'une réponse pénale dans la sanction avec les moyens habituels, demeurera et n'est pas concernée par ce type de règlement qui pourra, par exemple, concerner la question des rodéos qui se multiplient, et on sait les retombées que cela peut avoir sur les citoyens, on est dans les infractions typiques qui pourront être réglées par ce type de structure rapide, si je puis dire.

Souvent, on vous interpelle sur la question des moyens qui sont confiés à la police. Je fais partie de ceux qui considèrent que le fait d'augmenter les moyens des forces de sécurité est une chose mais que cela n'a pas de sens si la justice ne suit pas et si elle-même n'a pas les moyens. Je ne suis pas de ceux qui réclament des moyens en termes humains, en termes de policiers, tout ceci doit effectivement s'inscrire dans une certaine logique.

N'ayant pas de raison à ce que nous nous y opposions, nous ne pouvons que vous encourager à collaborer avec les services de l'État, vous les avez tous cités. La question de la sécurité demeurera tout au long de votre mandat une question assez récurrente, avec des problèmes auxquels il faudra apporter des réponses adéquates mais, sur cette question, la réponse me semble appropriée et nous ne pouvons que vous encourager à continuer dans ce sens.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une intervention groupée pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble et le groupe Communistes et Républicains. M. Julien Ravello prend la parole.

M. Julien RAVELLO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le dispositif que vous nous proposez de voter est nouveau puisqu'il concerne les petites contraventions, mais le maire peut déjà, avec son pouvoir de police, entreprendre un rappel à l'ordre pour des faits qui troublent l'ordre public. Nous tenons à souligner que ces rappels à l'ordre semblent plutôt efficaces puisque 65 % des personnes concernées ne récidivent pas.

L'expérimentation dont il est question ici touche d'autres types d'infractions mais elle permet d'associer, en amont de la réponse judiciaire, des éducateurs sociaux en lien avec la famille si la personne est mineure. Nous avons cru comprendre qu'un travailleur social, en l'occurrence un éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse, avait été recruté pour ce travail, et nous serons toujours favorables aux réponses de prévention et d'accompagnement.

Traiter des infractions mineures avec ce dispositif en lien avec la protection judiciaire de la jeunesse nous paraît donc une très bonne idée. Je dis « paraît » car lorsque nous avons vu cette délibération dans l'ordre du jour, nous nous sommes quand même posé plusieurs questions et nous arrivons à ce Conseil avec plusieurs points d'attention et de vigilance.

La sanction ne doit jamais exister sans prévention. En matière de sécurité, M. l'Adjoint l'a dit tout à l'heure, nos maîtres mots sont les mêmes, dans l'ordre : prévention, médiation, dissuasion et sanction si nécessaire. Mais n'oublions pas que les problèmes de sécurité sont avant tout des problèmes sociaux et, sans solution apportée à ces problèmes sociaux, nous serons toujours confrontés à des problèmes de sécurité. Nous devons donner espoir, apporter une vision, un projet commun, créer du lien social et des conditions de vie dignes pour toutes et tous. Les réponses à apporter sont donc aussi d'ordre social et économique.

Il faut que nous mettions en place des mesures conjointes, bien sûr le renforcement de la police de proximité, les éducateurs de rue mais aussi un soutien dans le cursus scolaire, la limitation de l'absentéisme, la possibilité d'accéder à toutes les formations qualifiantes (professionnelle, apprentissage, alternance) et à l'emploi.

Pour les jeunes en réelle difficulté et sans travail, le RSA jeune, même s'il est bien sûr insuffisant pour vivre dignement, irait aussi dans la bonne direction.

À l'échelle nationale, nous sommes pour la légalisation contrôlée du cannabis puisqu'elle aidera à la disparition du marché souterrain actuel qui prospère sur la misère.

Le travail social doit aussi se combiner avec une police de proximité qui connaît son quartier et ses habitants et habitantes. Nous appelons donc de nos vœux à ce que les recrutements récemment décidés au sein de notre police villeurbannaise permettent des missions de paix et de concorde en bonne intelligence avec les travailleurs sociaux plutôt que de contrôle et de répression.

Je vous signale au passage une petite question de sémantique mais qui n'est pas anecdotique. On entend partout et souvent que la police est désormais une force de l'ordre, mais nous devons prêter attention à ne pas entrer dans ce jeu, nous pensons préférable de les nommer gardiens de la paix car c'est avant tout à la paix que nous aspirons.

Je tiens également à nous alerter collectivement sur une dérive inquiétante : au niveau local, le recul de la police nationale sur les missions de proximité a laissé place à un recours croissant des maires aux polices municipales. Ironie de l'histoire, les policiers municipaux dédiés aux missions de proximité finissent par réclamer les mêmes attributions que la police nationale.

Nous serons donc attentifs et attentives aux suites données à ce dispositif, il doit durer un an, il faudra donc l'évaluer avant son terme pour prendre une décision éclairée sur son potentiel renouvellement. On peut par exemple prévoir une évaluation à six mois à laquelle le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance serait pleinement associé.

Je terminerai par cette citation de François Delapierre : *« La lutte contre la délinquance est une question confisquée entre emballement passionnel et hold-up technicien. C'est pourtant une question politique dont le peuple doit pouvoir débattre pour décider. »*

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'explicitation de vote de la part du groupe Les écologistes. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Merci Monsieur le Maire,

Une courte explication pour rappeler que pour nous, écologistes, la sécurité et la tranquillité publique doivent bien sûr être une coproduction entre différents acteurs publics (la police nationale, la police municipale, le procureur, la PJJ) et intégrant les associations d'aide aux victimes mais aussi les habitants.

Nous soutenons donc la proposition que vous nous faites ici de renforcer le partenariat pour une réponse plus rapide au traitement des infractions qui relèvent des contraventions, par exemple des troubles de voisinage ou des infractions au Code de la route qui pénalisent ou mettent en danger les piétons et les cyclistes. L'obligation de suivre un stage de citoyenneté est aussi une réponse importante pour la réparation et pour conduire durablement à des comportements respectueux et ainsi prévenir la récidive.

Au-delà de ce protocole, nous partageons les orientations que vous nous proposez en matière de médiation, prévention, réparation et implication des habitants pour élaborer des actions au plus près des quartiers.

Nous voterons bien sûr cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Vessiller. M. Crombecque me permettra d'apporter quelques éléments avant qu'il intervienne s'il le souhaite. Puisque nous travaillons tous les deux beaucoup sur ce dossier, je pense qu'il n'est pas inquiet de ce que je vais dire.

D'abord, pour répondre à Madame Marwa Abdelli, le prochain CLSPD se tiendra le 3 mars. Effectivement, nous avons un peu tardé parce que nous espérions pouvoir le tenir en présentiel au regard à la fois de l'importance des sujets mais surtout du nombre de personnes qui sont concernées. Nous avons fait le choix de le faire en visio et de l'organiser le 3 mars puisqu'on ne peut plus attendre pour mettre en place ce dispositif à la fois de concertation mais aussi d'élaboration de notre politique en matière de stratégie de sécurité.

Sur les propos de Jacques Gernet qui demande un agenda, peut-être n'a-t-il pas tout à fait entendu l'intervention de Yann Crombecque, et c'est souvent le cas quand on écrit une intervention, on n'a pas toujours forcément les propos, mais Yann Crombecque l'a dit, sur la question de la médiation, nous avons déjà l'accord du préfet pour recruter des médiateurs du type de ceux qui ont été déployés sur le site Jacques-Monod, sur 6 postes qui pourront être recrutés entre 2021 et 2022. Je considère que c'est un agenda.

Concernant l'éducation de prévention, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer régulièrement sur ce point, la Métropole, dans les emplois qu'elle a à voter en matière de création pour l'exercice 2021, affecte deux éducateurs de prévention à la Ville de Villeurbanne. Notre engagement était d'aller à neuf d'ici à la fin du mandat, on peut considérer que c'est un début qui est à peu près conforme au rythme que nous souhaitons mettre en place.

Par ailleurs, Yann Crombecque a fait l'effort d'être très pédagogique et de reprendre l'ensemble de notre stratégie pour qu'on ne soit pas focalisé uniquement sur un dispositif qui, effectivement, vise à avoir une réponse à un certain nombre d'actes du quotidien qui rendent la vie de nos concitoyens insupportable, mais c'est bien dans un ensemble d'actions que nous nous engageons.

Pour revenir non pas sur l'intervention de M. Chabrier (j'ai apprécié le professeur de droit qui revenait, cela m'a fait plaisir de vous voir dans cet exercice parce que je ne vous ai pas souvent entendu), sachez que nous sommes prêts à continuer de travailler avec l'ensemble des forces politiques mais aussi de la population et que nous serons amenés à proposer dans les semaines qui viennent, en tout cas avant l'été, une conférence de consensus sur cette question de la sécurité, non pas pour réinterroger les gens sur le diagnostic que nous avons tous, mais pour vérifier la faisabilité d'un certain nombre d'actions complémentaires que nous pourrions souhaiter mettre en place dans le cadre de notre politique de sécurité.

Enfin, je note l'attention qui est proposée par les groupes Villeurbanne Insoumise et Communistes et Républicains, mais je crois que nous avons en commun de nombreux combats pour la lutte contre les inégalités sociales qui nous permettent d'avoir aussi une forme de fermeté dans la main qui conduit les affaires de tranquillité publique sur notre territoire ; en tout cas, cela participe de la construction d'une légitimité de notre action publique qui parfois est mise à mal par le simple fait que nous ne sommes pas en capacité de dire que nous sommes à l'œuvre sur ces questions, reconnaître une partie d'impuissance, notamment face au trafic de drogue qui ne manquera pas de se réinviter sur la question de la légalisation dans les prochaines échéances électorales nationales, me semble-t-il. En tout cas, on le voit bien poindre par quelques députés de tous bords confondus qui commencent à poser cette question.

Pour ce qui est de Villeurbanne, je me satisfais du fait que notre équipe nouvellement élue se soit saisie de cette question, soit au travail, rende des comptes régulièrement de son action et de l'avancée des engagements qu'elle a pris. Je crois que cela permet au moins de reconstruire un dialogue de confiance avec les habitantes et habitants qui est indispensable à ce que l'on puisse continuer à déployer cette stratégie en matière de sécurité, de prévention et de lutte contre la tranquillité publique.

Monsieur Crombecque, souhaitez-vous ajouter un mot ?

M. Yann CROMBECQUE.- Très rapidement et en style télégraphique, Monsieur le Maire, pour ne pas allonger les débats, je salue les soutiens manifestés par rapport à ce rapport.

La prévention, bien évidemment. Les évaluations, bien évidemment, nous ne faisons pas partie de ceux qui ne souhaitent pas interroger les politiques conduites. C'est bien pour cela que nous sommes amenés à faire une analyse des politiques conduites jusqu'à présent pour voir si elles sont efficaces ou pas.

Bien évidemment, associer les habitants. J'ai été assez rapide tout en étant long pour dire que chaque fois que nous rencontrons les habitants, les collectifs, y compris dans le cadre de la conférence de consensus en préparation, il y a bien une analyse avec les habitants du contrat national de sécurité, ces 43 fiches, et nous demandons aux habitants, dans les discussions que nous avons, dans la différence de consensus et dans le déploiement ensuite, de hiérarchiser les 43 fiches proposées dans ce cadre national pour voir comment elles peuvent être conduites sur le territoire villeurbannais.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Crombecque. Je crois avoir compris que si, ce soir, cette convention était adoptée, une première permanence se tiendra très rapidement.

M. Yann CROMBECQUE.- En effet, si le Conseil Municipal vote le rapport, nous avons déjà un premier vendredi pour les mois de mars et avril, ensuite nous passerons à deux vendredis par mois à partir de mai.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais soumettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 - RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EAJE MUNICIPAUX (ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT) - Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande de prise de parole. Je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

15 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR PETITE ENFANCE 2021 - Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Nous abordons une partie importante de ce Conseil Municipal puisque c'est la présentation, à travers plusieurs rapports, de l'ensemble des programmes de travaux prévus pour l'année 2021. Chaque élu en charge de ces rapports pourra faire une brève présentation de ce qui est prévu. Nous aurons ensuite des interventions autour du rapport 21 mais elles pourraient traiter des rapports à venir, c'est-à-dire les 22, 23, 24 ou 25.

Voilà l'organisation que nous avons retenue avec les groupes politiques. Ce sont six rapports qui concernent les opérations de travaux qui permettront d'indiquer un certain nombre de priorités qui ont été retenues par notre majorité concernant un certain nombre d'équipements, que ce soit pour l'accessibilité, la transition énergétique ou l'éducation. Je ne vais pas déflorer les interventions des différents adjoints.

Madame Cristina Martineau, souhaitez-vous dire un mot du rapport ?

Mme Cristina MARTINEAU.- Il s'agit de l'engagement de travaux importants sur la crèche de 42 berceaux qui prolongera l'école Simone-Veil sur le Carré de la Soie. Ce sont notamment les études pour une autre crèche de 42 berceaux que nous engageons sur les Gratte-Ciel dans le cadre de la ZAC. C'est également la fin des études et le début des travaux sur le bel équipement du relais assistants maternels Ernest Renan qui permettra aussi de libérer un espace pour les activités périscolaires aujourd'hui partagé avec l'école Renan. Ce sont ces éléments d'ambition pour l'enfance et la petite enfance qui se traduisent ici.

M. LE MAIRE.- Merci. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ERP 2021 – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Madame Agathe Fort, si vous voulez présenter rapidement ce rapport ?

Mme Agathe FORT.- Cette délibération permet la poursuite de la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Je tenais à souligner le fait que Villeurbanne s'était engagée de longue date dans la mise en accessibilité de ses ERP et que, contrairement à beaucoup d'autres villes, nous suivons bien le programme de cette mise en accessibilité et nous ne sommes pas du tout en retard. Je me félicite de pouvoir poursuivre la mise en œuvre de cette accessibilité.

M. LE MAIRE.- Merci. Je n'ai pas de demande d'intervention sur ce rapport, je le sou mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

17 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS 2021 – M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Nous avons plusieurs interventions qui pourront porter sur ce rapport ou les autres. Je rappelle que nous avons fait le choix par pédagogie de séparer les champs de travaux mais que, quand vous intervenez dans des groupes scolaires en matière de réhabilitation, une partie des travaux répond à la transition énergétique, une autre ne le fait pas tout à fait, mais c'est bien l'ensemble de ces travaux qui va à la fois améliorer la qualité de service rendu aux usagers et permettre la transition écologique. Nous avons fait le choix de cette pédagogie pour donner à voir des grandes enveloppes. Je crois qu'il ne faut pas non plus que nous les séparions dans notre tête et dans les explicitations que nous donnerons aux habitantes et aux habitants sur la nature des chantiers que nous engageons sur notre territoire. Monsieur Colliat ?

M. Antoine COLLIAT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous avons à décider de la répartition du budget transition énergétique pour 2021, nous l'avons arrêté à 1 650 000 € dans le budget primitif.

Le premier des trois axes principaux de ce budget, ce sont des études : un audit énergétique global qui nous permettra de définir une stratégie de rénovation énergétique au moins pour le mandat si ce n'est au-delà ; par ailleurs, un complément d'études de 30 000 € qui nous permettra d'anticiper les études sur certains bâtiments, notamment pour préparer une montée en puissance du budget rénovation énergétique en 2022.

Le deuxième axe, c'est la rénovation énergétique globale du groupe scolaire Louis Armand dans le quartier du Tonkin, aussi bien pour améliorer le confort d'été que le confort d'hiver et faire baisser les consommations énergétiques.

Le troisième axe, auquel nous risquons d'être de plus en plus confrontés, c'est la nécessité de rafraîchir et d'améliorer des bâtiments pour le confort d'été. Deux bâtiments sont concernés, d'une part la MLIS avec une collaboration du budget culture, d'autre part l'École nationale de musique, avec des solutions de rafraîchissement pour ce bâtiment.

Voilà pour présenter rapidement les orientations.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Colliat. J'ai plusieurs demandes de parole, la première étant celle du groupe Communistes et Républicains, c'est Antoinette Butet qui intervient.

Mme Antoinette BUTET.- Monsieur le Maire, Madame la Rapporteuse, chers collègues, Nous approuvons ce rapport détaillé où vous nous présentez le programme des études et des travaux pour le secteur scolaire dont le montant s'élève à 13 544 000 € pour l'année 2021. Une part importante, la moitié, avait fait l'objet de délibérations de mai 2016 à mars 2019 par l'ancienne équipe municipale avec la création de 24 salles de classe au sein des groupes scolaires existants, l'ouverture de l'école Rosa-Parks, le début des travaux de l'école Simone-Veil et le projet de désimperméabilisation des cours d'école et la végétalisation de quelques-unes.

L'affectation de l'autre moitié de ce budget s'inscrit dans cette continuité et montre notre détermination à améliorer la qualité du cadre de vie scolaire en le rendant plus accueillant, plus sûr et plus attractif.

Je sais votre engagement dans votre délégation et l'étroite collaboration des directions et des services de la Ville qui vous accompagnent pour mettre en œuvre des actions de valorisation du patrimoine bâti afin de répondre aux défis démographiques et écologiques. Ces programmes d'investissement témoignent d'une volonté de transition écologique et énergétique, mais aussi d'une attention aux demandes des usagers des établissements scolaires en matière de rénovation et de réhabilitation.

Je connais l'attente des directrices et des directeurs d'école concernant les besoins de rénovation des espaces sanitaires. Tous ces travaux, toutes ces nouvelles constructions, ces rénovations vertueuses en sont la preuve. Oui, mais à la rentrée 2021, la municipalité de Villeurbanne, ainsi que toutes les communes françaises vont être confrontées à l'évolution des besoins impulsée par des réformes ministérielles. Elles vont devoir organiser dans les délais impartis, sans moyens supplémentaires, l'accueil dès deux ans, l'obligation de scolarisation dès trois ans qui n'a d'autre effet que de contraindre les municipalités à financer les écoles maternelles privées dans la mesure où 98 % des enfants sont déjà scolarisés à cet âge, la limitation des effectifs de classes à 24 élèves en grande section, CP et CE1, et le fameux dédoublement des grandes sections en REP et en REP+, autant de mesures qui nécessiteront plus de personnel et de locaux.

Le gouvernement nous dit que ces mesures seront réalisées en concertation avec les maires, en appréciant avec eux les questions de faisabilité. Une nouvelle fois, ce sera au maire de se débrouiller pour trouver seul les personnels ATSEM afin de mettre en place le dédoublement. Cela pose la question de l'espace dans un grand nombre d'écoles à Villeurbanne. Faute de salles en nombre suffisant, les classes seront dédoublées sur le papier mais, dans les faits, il s'agira, comme c'est déjà le cas, de co-enseignement. Cela revient au final à mettre en difficulté le service public de l'éducation et les communes qui ont la responsabilité de l'enseignement primaire.

Le ministre a d'autant moins de scrupules à conduire cette politique que son parti a peu de communes à administrer après son score de 2,2 % aux élections municipales. Cette mise en difficulté de l'école publique, des familles l'éprouvent et sont tentées de se

tourner vers des écoles privées qui ne sont pas soumises aux mêmes obligations, de sorte qu'il y a de moins en moins de mixité sociale dans les écoles publiques.

Je voudrais citer ici une phrase de l'ancien adjoint à l'éducation, Damien Berthilier :
« *L'école publique est l'un des rares lieux où toute la société se côtoie, échange et apprend de la richesse de l'autre. Elle porte en elle la promesse républicaine.* »

Alors je veux dire aux familles de Villeurbanne que nous n'abandonnons pas leur école qui représente le premier budget de la Ville avec 37,2 % de frais de fonctionnement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je voudrais faire une proposition aux différents groupes qui sont autour de la table pour éviter que l'on se retrouve avec des interventions en décalé par rapport à des rapports qui n'ont pas été présentés. Je vais proposer à chaque adjoint de présenter rapidement sa délibération sur les travaux, je ne la mettrai pas aux voix, je laisserai ensuite les groupes intervenir pour faire une focale sur le thème qu'ils ont prévu d'aborder, sinon je crois que nous allons perdre notre auditoire qui n'est pas rompu à l'ensemble des délibérations que nous avons prévues ce soir.

Je ne donne pas encore la parole aux autres groupes pour une intervention mais je laisse Mme Sonia Tron présenter son rapport concernant le programme de travaux pour le secteur scolaire. Je demande aux autres adjoints de se préparer à prendre la parole à la suite sur leurs différents rapports, d'en faire une présentation rapide, et ensuite je redonnerai la parole pour les interventions des groupes sur le programme de travaux 2021.

Est-ce que les présidents de groupes qui sont présents dans la salle sont d'accord avec cette petite évolution ? (*Accord unanime*)

Madame Sonia Tron, vous avez parole pour présenter votre rapport.

18 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE – Mme Sonia TRON

Mme Sonia TRON.- Bonsoir. Je vous remercie pour cette adaptation.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je souhaiterais attirer votre attention sur ce rapport et sur l'ambition de ce programme d'investissement qui est effectivement important, comme vient de le dire Mme Butet.

L'éducation est notre bien commun, la réussite des élèves exige un service public de l'éducation de qualité. La Ville, premier partenaire local de l'Éducation nationale, portera haut cette ambition pour les six prochaines années.

En effet, si les affaires scolaires sont dans notre compétence régaliennne, à Villeurbanne, nous portons un programme éducatif plus ambitieux qui doit pouvoir disposer de moyens à la hauteur des enjeux d'une ville éducatrice. Espaces du savoir et de la connaissance, nos écoles publiques peuvent aussi être des lieux d'émancipation, de coopération et de

créativité pour chacun et chacune des 13 500 enfants accueillis au quotidien dans nos groupes scolaires.

Cela est proposé dans ce rapport : en 2021, nous intensifierons nos investissements pour la construction d'écoles, pour la rénovation des espaces collectifs et des cours de récréation. Concernant le patrimoine scolaire bâti, je souhaite souligner le budget affecté à la phase opérationnelle de la construction de l'école Simone-Veil à La Soie, ainsi que la rénovation de l'école Ernest-Renan sud. Les élèves, les enseignants et les agents pourront bénéficier de ces deux nouveaux équipements pour la rentrée scolaire 2023.

Par ailleurs, comme vous le savez, nous partageons un objectif commun qui est de mieux répartir nos équipements scolaires sur le territoire et d'améliorer les conditions d'accueil de l'existant. Aussi, nous conduirons cette année les études nécessaires à l'implantation d'une école transitoire puis préfiguratrice dans le secteur des Maisons-Neuves et Ferrandière.

Concernant les espaces extérieurs, je tiens à souligner l'intensification de la rénovation des cours de récréation avec un budget de 2,5 M€. Six espaces seront repensés et végétalisés, après une phase de concertation avec la communauté éducative pour un partage plus équilibré entre des espaces sportifs préservés et des espaces de détente équipés d'un nouveau mobilier ludique et coopératif.

Parce qu'une école accueillante et plus inclusive sera bénéfique à tous et toutes, je souhaite aussi attirer votre attention sur les études préalables à la mise en accessibilité des écoles élémentaires Descartes et Lazare-Goujon, et sur les rénovations des classes d'accueil du handicap comme les ULIS.

Je terminerai par les investissements prévus à Chamagnieu pour plus de 800 000 €, qui accueille chaque année plus de 130 classes et des centaines d'enfants en centre de loisirs. Je me réjouis de la réhabilitation du site qui bénéficiera avant la fin de cette année du label d'écocentre comme reconnaissance de notre ambitieux projet consacré à l'éducation à l'environnement et aux transitions.

Je vous remercie de votre attention et du soutien apporté à ce rapport.

M. LE MAIRE.- La parole est maintenant à M. Stéphane Frioux pour une présentation rapide des programmes de travaux dans le secteur de la culture.

19 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTUREL – M. Stéphane FRIOUX

M. Stéphane FRIOUX.- Monsieur le Maire, chers collègues, Messieurs, Mesdames,

Je serai relativement bref, vous avez le détail en page 314 du rapport.

La part affectée aux études et travaux pour le secteur culturel sur le budget primitif 2021 s'élève à 1 490 000 €. La majorité de ces travaux concerne nos trois établissements municipaux que sont l'ENM, le Rize et la MLIS.

Je remercie Antoine Colliat qui nous a tout à l'heure présenté cela sur les questions de transition énergétique. L'amélioration du confort d'été, c'est la question du

rafraîchissement. Si vous êtes allés déjà dans ces lieux au début du mois de juillet, vous savez qu'il est difficile pour le personnel qui y travaille et pour les usagers, que ce soit les lecteurs des bibliothèques, médiathèques, ou les élèves de l'ENM, de pratiquer en toute sérénité dans ces établissements.

Nous avons également quelques autres lignes :

- la première phase des études pour la construction du futur cinéma 4 salles de la ZAC Gratte-Ciel pour un montant de 100 000 € ;
- la rénovation de l'éclairage de sécurité et divers travaux liés au reclassement ERP de l'institut d'art contemporain, notamment pour sa partie salle de conférences, pour un montant de 100 000 € ;
- une première phase le changement de faux plafond de la MLIS pour 100 000 €, en accompagnement des travaux de rafraîchissement évoqués par Antoine Colliat ;
- le lancement d'études pour le traitement thermique des façades, la réfection, l'isolation de la toiture-terrasse et sa végétalisation pour un montant de 50 000 € à la MJC.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux.

20 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT 2021 – M. Mohamed-Ali AHAMADA

M. Mohamed-Ali AHAMADA.- Bonsoir à toutes et à tous

En ce qui concerne le secteur du sport, une enveloppe de 10 186 000 € soldera pour une partie le complexe Alexandra David-Néel, et surtout engagera le nouveau complexe de Cusset que vous avez voté à l'occasion du budget en décembre, et aussi un autre complexe sportif qui verra le jour au Carré de Soie.

Pendant ce mandat, il y aura deux équipements nouveaux, ce qui n'est pas arrivé depuis très longtemps. En même temps, il y a aussi la rénovation de l'existant avec des gros travaux, par exemple pour le complexe sportif de Boiron-Granger où la bulle qui sera remplacée par un bâtiment, prenant en compte les normes environnementales.

Ce sont vraiment des gros chantiers qui vont être engagés pendant le mandat, ces deux nouveaux équipements plus la rénovation de pas mal d'équipements existants.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AHAMADA.

21 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ADMINISTRATION ET PATRIMOINE 2021 – M. Jonathan BOCQUET

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire,

Une intervention en tant qu'adjoint aux travaux, notamment sur la question du patrimoine mais, plus largement, sur les délibérations passées, sur lesquelles je répondrai

aussi si nécessaire aux questions des groupes, puisque ces délibérations méritent peut-être une présentation de contexte. Ce sont bien des éléments d'information et de rappel et non des éléments d'arbitrage puisqu'on présente ici une ventilation détaillée d'investissements déjà approuvés lors du budget primitif dans le BP investissement. L'idée n'est pas de refaire un débat d'orientations budgétaires. Je le dis aux cas où certains seraient tentés de le faire.

Ces rapports, il faut bien le préciser, n'ont pas de caractère exhaustif. Pour cause, l'ensemble de nos lignes d'investissement, rien que pour l'année 2021, représentent près de 130 pages. Évidemment, on ne peut pas tout mettre dans ce Conseil Municipal et dans le rapport qui vous est présenté. En tout cas, elles permettent d'évoquer les projets de la municipalité de manière plus intelligible et plus concrète qu'un budget, notamment vis-à-vis du public. C'est un peu plus que des lignes budgétaires et c'est l'occasion de revenir sur nos ambitions en termes d'investissements et d'équipements publics sur les différents secteurs municipaux.

On a pu évoquer, lors du budget primitif, la hauteur de cette ambition, et on a défendu la volonté de répondre d'abord aux besoins en termes d'équipements des habitants qui se sont exprimés, notamment dans le cadre de la campagne municipale, autant que de participer activement et de prendre notre rôle à cœur de relance économique au niveau de l'investissement public local, et puis, bien sûr, la très forte ambition en termes de transition écologique qui demande des investissements forts, tant sur la réhabilitation que potentiellement sur de nouveaux bâtiments.

D'un point de vue plus prosaïque, ces délibérations nous permettent aussi (c'est pour cette raison que nous les présentons tôt dans l'année) de solliciter des subventions auprès de l'État, de la Région ou d'autres financeurs, sans devoir délibérer en urgence en cours d'année lorsque nous établissons des dossiers de subvention.

J'insisterai d'abord sur notre souhait, dans une logique à la fois de stratégie patrimoniale et de performance environnementale, d'engager un audit énergétique global sur nos équipements qui sera piloté avec Antoine Colliat. C'est une volonté forte à la fois écologique et économique puisque cela peut représenter des économies de dépenses de fonctionnement, notamment dans les fluides.

Sur la transition énergétique, il est important de souligner que l'enveloppe identifiée sur l'enjeu de rénovation énergétique ne résume pas l'effort d'investissement en matière environnementale, puisque c'est une doctrine écologique que nous nous appliquons systématiquement et que nous appliquons systématiquement en la matière, et qui se déclinera d'ailleurs aussi plus largement dans une politique d'achat durable que nous aurons l'occasion de présenter prochainement.

Je remercie chaque adjoint thématique d'avoir pris le soin de présenter les équipements liés à sa délégation, il me semble précieux que ces investissements soient présentés sous leur angle le plus concret et le plus politique qui soit, c'est-à-dire en les justifiant sous l'angle d'un besoin de service public auquel ils répondent et de leur inscription dans des politiques plus larges pour lesquelles les bâtiments ne sont que les écrans, mais des écrans indispensables.

Je ne fais qu'office d'assembler et de supervision de la PPI en lien avec la DGICV et son directeur Thierry Monteil, mais c'est un rôle qui n'est pas anecdotique et c'est l'occasion de rappeler à tous que la PPI, ce n'est pas seulement des lignes budgétaires ou une superposition de lignes d'investissement, ce qui nécessiterait déjà un certain arbitrage collectif conséquent, ce sont aussi des besoins de moyens humains qu'il nous faut réussir à articuler, animer et piloter pour réussir l'atterrissage de notre programme municipal.

Cet atterrissage est un enjeu décisif dont il ne faut sous-estimer ni la complexité ni la sensibilité, a fortiori dans un contexte tel que celui que nous connaissons actuellement, puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'un certain nombre de chantiers de l'année 2020 ont été décalés et que nous sommes encore dans l'incertitude sur un certain nombre de programmes.

Je prendrai le temps ici de souligner tout particulièrement les travaux liés aux enjeux techniques et ressources de la Ville qui sont sur la dernière délibération portant sur les travaux, des travaux qui sont invisibles aux yeux des citoyens et qui, de ce fait, pourront être difficilement valorisables à ceux des électeurs, qui sont pourtant déterminants pour la qualité du service public, la performance de l'administration, tout autant que la qualité des conditions de travail de nos agents et donc de leur santé.

À ce titre, les travaux d'amélioration des conditions thermiques de l'ENM et de la MLIS (cela concerne à la fois les agents mais aussi les usagers) ou de l'annexe sont des impératifs dont quiconque a passé une demi-journée dans ces locaux en plein été sera facilement convaincu de la pertinence sinon de la nécessité. Ils sont faits avec une exigence forte sur les matériaux et les fluides utilisés.

J'attire spécifiquement l'attention de chacun d'entre vous sur les études de faisabilité et de programmation lancées pour le regroupement des ateliers de la DGICV dont l'objectif est de créer une réelle synergie entre les corps de métier. C'est un dossier qui est extrêmement important, qui sera structurant et qui sera presque un fil rouge du mandat, puisque nous devons avancer sur un long chemin, et a fortiori parce que nous souhaitons le mener dans une logique collaborative et que les agents participeront activement à l'invention du site à venir.

Voilà pour ces premiers éléments. S'il y a des questions, j'y répondrai. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet. Je reviens, comme je l'avais annoncé en introduction de cette séquence, aux prises de parole qui ont été demandées. La parole est maintenant au groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Virginie Demars.

Mme Virginie DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ces différents rapports de présentation des programmes de travaux nous permettent d'avoir une vision des évolutions dans les secteurs concernés, mais si ces opérations semblent toutes bienvenues voire nécessaires et vivement attendues pour certaines, c'est leur présentation qui nous a laissés perplexes.

En effet, dans plusieurs délibérations, nous retrouvons la mention « Amélioration du confort d'été » sans que celle-ci ne soit vraiment détaillée. Nous regrettons que cette sémantique douteuse ne permette pas d'éclairer les élus municipaux sur le sujet de leur

vote. Loin de nous l'idée de penser cependant que cela soit volontaire mais le flou de cette expression nous donne l'impression que l'on essaye de noyer le poisson.

Quels aménagements sont compris dans cette formule « Amélioration du confort d'été » ? Après quelques recherches, il s'avère que cela englobe plusieurs types d'aménagement : des protections solaires pour vitres, des brise-soleil mais aussi des installations de ventilation climatisation. Or, en regardant de plus près le budget de certains travaux, la part de la climatisation est assez importante. Ainsi, pour les travaux de l'ENM, la climatisation représente plus de 50 % du budget confort d'été et plus d'un tiers du coût global de ces travaux. Selon l'ADEME, la climatisation représente 5 % de la consommation d'électricité des bâtiments en France. Au-delà de cet impact environnemental, les fluides frigorigènes contenus dans les équipements de climatisation augmentent les gaz à effet de serre et participent donc au réchauffement climatique. On peut alors légitimement se demander si ces travaux ont bien leur place au sein du budget pour la transition énergétique des bâtiments.

Nous ne remettons pas en cause ici l'utilité de ces équipements, nous nous interrogeons seulement sur la façon dont ils sont présentés. Aujourd'hui, l'écologie n'est plus l'apanage du seul groupe écologiste et je pense que nous pouvons tous nous accorder sur le fait que c'est une bonne chose. Nous aussi, nous sommes vigilants sur les sujets de transition écologique et énergétique, est-il raisonnable d'accorder un pan si important de ce budget à des installations de climatisation ?

Bien sûr, d'autres aménagements sont aussi prévus, encore heureux, mais ne devraient-ils pas être mis davantage en avant ? Cela nous paraît d'autant plus important d'y réfléchir en ce moment alors que l'État met 4 Md€ sur la table pour permettre de financer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics. Cela passe, par exemple, par le changement de fenêtres, de chaudières ou encore une meilleure isolation. Sur ce point, nous nous réjouissons de la réalisation d'un audit énergétique global qui devrait permettre d'atteindre les objectifs du plan climat et des nouvelles obligations issues de la loi de transition énergétique. Nous attendrons donc les résultats de cet audit avec attention, en espérant qu'il sera plus détaillé que les mesures à mettre en place dans ces délibérations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Prochaine prise de parole pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, Mme Laure-Emmanuelle Pradelle.

Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est un point d'alerte que nous portons à votre attention et qui concerne les écoles. Est-il normal de vivre sa scolarité dans des conditions dégradées des écoles, lieux d'apprentissage et lieux de vie : c'est là que les enfants grandissent et s'épanouissent ? Ils y passent 36 semaines sur 52, huit heures par jour, huit ans de leur vie. Investir pour la rénovation des bâtiments et la construction de nouvelles écoles, ce n'est donc pas du luxe mais un impératif que nous devons réaliser.

Notre constat, et c'est le vôtre aussi, c'est que nous commençons ce mandat dans une situation compliquée : les écoles débordent dans la plupart des quartiers. Beaucoup de programmes immobiliers ont été lancés dans les mandats précédents pour répondre à une

très forte demande à Villeurbanne, ces logements sont occupés par de jeunes familles avec des enfants qui ont besoin de modes de garde en crèche ou doivent être scolarisés. Le problème majeur est que les projets d'équipement n'ont pas suivi les projets de développement de logements.

Si l'on regarde à l'échelle du quartier Ferrandière-Maisons-Neuve par exemple, une ZAC a été délimitée, 450 logements ont été livrés mais pas d'école prévue. En ce moment, des chantiers, dont des permis de construire ont été signés dans le précédent mandat, s'achèvent ou viennent de commencer, comme le PUP, projet urbain partenarial, rues Aynard et Lafontaine, qui va créer 147 logements en 2022, ou encore les nouveaux immeubles rue Frédéric-Mistral, mais pas d'école prévue.

Je salue donc ici la proposition de réaliser une étude pour une nouvelle école dans ce quartier. La situation est telle que les capacités d'accueil des écoles sont saturées et que les établissements doivent jouer aux classes musicales : lorsque les classes sont pleines, on installe les élèves dans des salles que l'on réaménage en classes. Une fois ces salles elles-mêmes remplies, on installe dans la cour de récréation des modulaires qui sont rapidement saturés, ce qui contraint à modifier la carte scolaire pour que les élèves toujours en surnombre aillent étudier dans une autre école dans laquelle tout le processus que je viens de décrire se reproduit.

Il y a parmi nous des élus métropolitains, c'est le même phénomène pour les collèges Jean Jaurès et Louis Jouvot qui, eux aussi, ont dépassé leur capacité d'accueil et utilisent des modulaires.

C'est pourquoi, nous, nous militons pour une cohérence entre construction d'immeubles privés et équipements publics, pour que la création des écoles, des collèges, de tous les services publics nécessaires et indispensables soit planifiée. Le développement urbain ne doit pas se faire au détriment des conditions d'apprentissage des élèves, des conditions de travail pour les agents, des conditions de vie de famille (manque de modes de garde), au détriment des conditions de déplacement et de mobilité de ces nouveaux habitants (saturation des transports en commun). Délivrer un permis de construire sur du foncier privé nous engage et entraîne forcément un investissement public d'achat de foncier pour réaliser les équipements indispensables aux habitants, comme nous l'a expliqué Mme Vessiller tout à l'heure.

En vue de la prochaine révision du PLU-H, nous pourrions en profiter pour réfléchir à ce que nous voulons vraiment en termes d'habitat collectif et à la qualité de vie que nous offrons aux nouveaux Villeurbannais et Villeurbannaises. Nous serons aussi particulièrement attentifs à ce que les promoteurs privés qui profitent largement du développement immobilier à Villeurbanne participent amplement au financement de ces équipements publics.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.e.s, c'est Mme Agnès Thouvenot qui prend la parole.

Mme Agnès THOUVENOT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je ne veux pas revenir de manière détaillée sur les travaux prévus que mes collègues ont décrits juste avant moi. Ce sont des travaux d'investissement pour des équipements publics qui sont essentiels à la vie de la commune, pour permettre le développement social individuel et collectif.

À l'occasion de cette délibération, je voudrais souligner deux points.

Le premier est relatif au plan de relance. Si nous pouvons nous féliciter collectivement que des crédits ont été ouverts pour accélérer les travaux de rénovation énergétique, la méthode choisie par le gouvernement est étrange. En effet, le plan de relance s'opère par des appels à projets dont chacun fait l'objet de procédures ad hoc, le gouvernement aurait pu choisir d'accélérer des politiques déjà contractualisées entre l'État et les collectivités territoriales, mais il a préféré le mode des appels à projets, plaçant à la fois les services des collectivités locales mais aussi ceux de l'État dans des procédures qui sont chronophages, qui réinventent des circuits administratifs spécifiques.

Par ailleurs, ce plan de relance ne privilégie que des projets déjà matures dont les appels d'offres pourront être lancés au cours de l'année 2021, comme des délibérations que nous avons présentées, notamment celles portées par Antoine Colliat. Si les objectifs du gouvernement que l'on peut saluer sont bien de relancer très vite la machine économique, on peut regretter de n'avoir aucune visibilité au-delà de 2021. Or, en France, 70 % de l'investissement public provient des collectivités locales.

Alors que les villes mais aussi les métropoles finissent d'élaborer les programmations pluriannuelles d'investissement dans le cadre des nouveaux mandats, nous aurions pu attendre du gouvernement un travail collaboratif pour mieux conjuguer nos efforts de la manière la plus efficace.

Nous verrons dans les semaines à venir comment le contrat de relance de transition écologique se mettra en place. C'est un contrat qui sera signé pour le compte des communes par la Métropole avec l'État directement. Est-ce que ce seront des moyens supplémentaires ou une ventilation de crédits existants ? Nous ne le savons pas. Ceci est d'autant plus problématique que cela concerne les ambitions de transition écologique.

Je me permets une petite incise à destination des conseillers métropolitains qui siègent ici. En effet, conformément au pacte de cohérence métropolitain que nous avons voté en début de séance, il est vraiment nécessaire que les communes soient pleinement associées à l'élaboration de ce contrat de transition écologique. Maintenant que nous avons passé le stade du pacte de cohérence, je suis sûre que nous nous mettrons au travail très rapidement puisqu'il faut que le dossier soit bouclé pour début juin.

Sur les enjeux de transition écologique, c'est le deuxième volet de mon intervention, on se rappelle que l'examen du projet de loi climat et résilience issu de travaux de la Convention citoyenne débute à l'Assemblée nationale le 8 mars. Nous nous en doutions mais nous savons maintenant que le texte sera très loin d'être à la hauteur des enjeux. Si les mesures prévues par ce projet de loi sont appliquées dans leur totalité, la France ne sera finalement en mesure de réduire qu'entre la moitié et un tiers de ses émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030. Je vous passe le détail des chiffres mais ils font peur, d'autant que l'Union européenne a elle-même rehaussé ses ambitions et vise à

diminuer de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre sur l'année 2019 comme année de référence.

Nous avons à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de manière très drastique et la trajectoire proposée par le gouvernement est loin du compte. À ce rythme, il est certain que la France n'atteindra pas la neutralité carbone en 2050. Là encore, les collectivités pouvaient être en première ligne avec la rénovation énergétique des bâtiments publics qui relève de ce que l'on appelle le décret tertiaire, pas une ligne aujourd'hui dans le projet de loi. Peut-être que les amendements parlementaires feront le travail.

Nous n'avons donc aucune visibilité sur les volumes financiers véritablement disponibles dans les années à venir pour soutenir nos investissements. Or, à Villeurbanne, ce n'est pas une bagatelle, nous avons plus de 350 000 m² d'équipements publics. Nous avons du pain sur la planche.

À Villeurbanne, nous voulons faire un choix ambitieux de la transition écologique, l'audit énergétique nous aidera à arbitrer dans nos ambitions, dans les moyens financiers qui sont les nôtres. Soyez assurés que nous ferons preuve de toute notre inventivité pour aller chercher des financements complémentaires, notamment auprès de l'Europe qui, avec son green new deal, a compris les enjeux.

Le groupe Socialistes et Citoyen.ne.s villeurbannais.e.s votera bien sûr ces délibérations.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour la dernière intervention, la parole est au groupe Les écologistes, c'est M. Jacques Vince qui prend la parole.

M. Jacques VINCE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je voudrais au nom de notre groupe d'abord remercier les adjoints et adjointes qui nous ont présenté rapidement des travaux à venir, chacun et chacune dans leur champ d'intervention même si, vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, ces travaux concernent parfois plusieurs secteurs, et la segmentation à laquelle nous avons affaire ce soir cache évidemment des réalités un peu différentes.

Cela nous permet de revenir sur quelques points qui nous semblent prometteurs et révélateurs de l'ambition du mandat. Je voudrais d'abord remercier Antoine Colliat pour sa rapide présentation qui permet de mesurer la complexité du travail à mener qui, sous d'autres formes, était mentionné par Mme Demars, travail qui doit concilier deux objectifs en tension : d'une part, réaliser les travaux de rénovation pour diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, d'autre part, rafraîchir certains bâtiments dont la conception initiale n'est pas adaptée au réchauffement climatique et au confort d'été. Pour nous, la formulation n'est pas si floue que cela, le confort d'été est une réalité. Ensuite, les solutions peuvent être diverses, cela a été évoqué précédemment.

Ce qui nous interpelle plus particulièrement mais tout à fait positivement, c'est une ligne certes modeste en termes de budget mais prometteuse, 150 000 € qui sont consacrés à l'audit énergétique des bâtiments. Si la réhabilitation des bâtiments est effectivement urgente aujourd'hui pour supprimer les passoires énergétiques en hiver et diminuer les émissions de gaz à effet de serre, l'enjeu du rafraîchissement des bâtiments d'été risque malheureusement de s'amplifier au fil du temps, et les bâtiments de la MLIS et de l'ENM

font à ce titre figure de précurseurs mais la rénovation de l'ENM, c'était voici dix ans, c'était hier, et un peu d'anticipation au regard des enjeux climatiques aurait pu permettre de proposer autre chose qu'une ENM soumise aux fortes chaleurs. Nous n'en sommes pas responsables, nous en récoltons les fruits, malheureusement, mais espérons que cela nous serve de leçon pour les projets à venir.

Aujourd'hui, le budget global pour les travaux de transition énergétique est de 1 650 000 €, sensiblement le même que les années précédentes. Or, il y a urgence, si la Ville veut devenir exemplaire sur le sujet, il faudra doubler ce budget dès 2022. Il convient, parallèlement à la hausse des investissements, de trouver des moyens techniques et humains pour mener plus d'opérations puisque, aujourd'hui, les services sont dimensionnés pour mener en gros un investissement de 1,5 M€ par an et non pas 3 M€ comme nous nous y sommes engagés.

Bien évidemment, notre Ville ne gagnera pas toute seule cette bataille du changement climatique et l'État doit prendre sa part. Malheureusement, ce n'est pas avec la loi climat et résilience discutée en ce moment au Parlement que les choses bougeront. Le gouvernement Macron disserte beaucoup mais ne définit pas de politique lisible sur le long terme et n'apporte pas d'aide financière aux collectivités, alors que les obligations du décret tertiaire nécessiteront des investissements conséquents dans les années à venir.

Sur le plan culturel, voici enfin la construction du nouveau Zola, cela fait vingt ans que l'on en parle. Nous nous réjouissons évidemment de cette bonne nouvelle qui permettra l'accueil de plus de spectateurs dans un confort renouvelé, été comme hiver j'espère, avec la construction de quatre salles pour un montant d'études de 200 000 €, pour permettre d'offrir une programmation diversifiée pour tous les publics, évidemment. Nous espérons pouvoir rapidement retourner au cinéma, comme dans d'autres lieux culturels.

Nous prenons donc aussi cette délibération comme un symbole d'espoir qui nous permet de nous projeter non pas sur une toile mais dans des jours meilleurs.

Des jours meilleurs, c'est aussi ce que nous souhaitons aux enfants scolarisés dans nos écoles publiques. Dans le domaine de l'éducation et notamment des groupes scolaires, les efforts sont là, et nous nous félicitons de ce changement dans le niveau d'ambition de réhabilitation des écoles. Mme Tron a indiqué l'ampleur et la diversité des travaux qui concernent entre autres l'isolation thermique et phonique, mais aussi les espaces de classes, les lieux de restauration ou les cours de récréation. Mais, nous le savons, ces vingt dernières années, la construction des écoles n'a pas suivi l'augmentation importante de la population villeurbannaise. Des extensions ont eu lieu mais n'ont pas compensé entièrement les besoins. Notre engagement doit être à la hauteur du rattrapage à effectuer afin de permettre à tous les enfants scolarisés dans nos 25 groupes scolaires et aux équipes éducatives de travailler et de s'épanouir dans des écoles où le froid et le chaud ne seront plus problématiques, où les enfants iront aux toilettes sans se retenir, où le dédoublement physique des classes sera possible dans des locaux adaptés.

En plus de la construction sur le mandat de trois voire certainement quatre nouveaux groupes scolaires, il est donc urgent de rénover complètement les écoles qui en ont le plus besoin, comme celle de Croix-Luizet par exemple.

Et parce que le centre de plein air de Chamagnieu fait pleinement partie de notre patrimoine scolaire, nous nous réjouissons des travaux réalisés pour l'orangerie qui indiquent clairement l'ambition d'en faire un lieu éducatif exemplaire. Investir dans les écoles, c'est investir pour le bien-être des enfants d'aujourd'hui et des adultes de demain. S'il y a bien un investissement essentiel, c'est celui-là.

Enfin, je ferai court sur l'activité sportive qui n'est pas oubliée. Permettez-moi juste d'insister sur la nécessaire diversification des moyens pour tous les sports et toutes les pratiques. On perçoit bien cette diversification pour la construction du nouveau gymnase de Cusset ou du nouveau complexe sportif au Carré de Soie ou pour les locaux de clubs, on peut avoir davantage de réserves quant aux moyens alloués à la couverture de trois terrains de tennis pour près de 1,4 M€ quand même, pour la construction d'une tribune à Boiron-Granger ou des travaux pour l'affichage et la vidéo à l'Astroballe.

Même si nous n'espérons pas que cela dure et même si Villeurbanne s'apprête à expérimenter le retour du public, dans la période actuelle, il s'agit de ne pas surinvestir dans le sport prestige sans le négliger. Nous souhaiterions plutôt privilégier le sport santé, les pratiques sportives mêlant des personnes en situation de handicap et des personnes qui n'en ont pas, bref, des équipements qui permettent la pratique sportive de toutes et tous.

Nous voterons évidemment tous ces rapports. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Plusieurs points ont été soulevés, est-ce que, Madame Tron, vous souhaitez apporter quelques éléments de réponse ? Je vous propose qu'on le fasse délibération par délibération, cela permettra à chaque élu, avant que je mette aux voix le rapport, de donner quelques éléments d'explication.

Le premier rapport qui est soumis aux voix est la présentation des programmes de travaux pour la transition énergétique. Avant que je soumette ce rapport aux voix, est-ce que, Monsieur Colliat, vous souhaitez dire quelques mots complémentaires ?

M. Antoine COLLIAT.- Monsieur le Maire, j'avais quelques mots à dire concernant l'utilisation du budget transition énergétique. Bien sûr, je préférerais pouvoir investir uniquement dans des opérations de rénovation énergétique globale. Il s'avère qu'aujourd'hui il y a de gros problèmes de chaleur dans des bâtiments, avec des températures à la MLIS par exemple qui peuvent atteindre 35° et, sur le projet de la MLIS, j'ai souhaité abonder et compléter la ligne de mon collègue à la culture pour pouvoir faire ces travaux sur une seule tranche et faire en sorte que les conditions de travail et les conditions d'utilisation de l'équipement par les usagers s'améliorent rapidement.

Quant à la question de la climatisation, effectivement, il y en a sur le dossier de l'ENM mais ce n'est pas le seul investissement. Les services ont travaillé à mettre en place des solutions passives pour limiter au maximum le réchauffement, mais il s'avère qu'à certains moments et sur une partie du bâtiment, on installe un système de climatisation. En revanche, les services de Villeurbanne travaillent avec comme objectif de toujours limiter au maximum les investissements qui sont susceptibles d'entraîner des consommations énergétiques.

Sur la MLIS, par exemple, l'investissement qui sera réalisé est un système de rafraîchissement et non pas de climatisation. La température sera abaissée de plusieurs degrés mais nous n'aurons pas dans le bâtiment 20° tout l'été. C'est bien toujours cette recherche d'équilibre qui est à l'œuvre.

Je rejoindrai Agnès Thouvenot concernant les orientations du gouvernement. La Ville de Villeurbanne s'apprête à déposer huit dossiers dans le cadre du plan de relance. En revanche, il est vrai que nous avons une vision à court terme, sachant que le plan de relance prendra les projets sur les années 2021 et 2022. Nous n'avons pas de visibilité à long terme sur la politique que l'État souhaite mener pour soutenir les collectivités en matière de rénovation énergétique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Colliat. Avant de mettre le rapport aux voix, puisque Mme Demars a cité les 4 Md€ du gouvernement sur la rénovation énergétique, je rappelle qu'une énorme partie de ces 4 Md€ a vocation à traiter le patrimoine qui est propriété de l'État et pas celui des collectivités.

Je vais donc soumettre ce rapport aux voix. Je parle du rapport sur la présentation des programmes de travaux pour la transition énergétique des bâtiments.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Sur la présentation du programme de travaux pour le secteur scolaire, Madame Tron, souhaitez-vous dire quelques mots ?

Mme Sonia TRON.- Juste quelques mots pour la question qui a été soulevée sur les conditions de dédoublement annoncé et souhaité par le ministère des classes de grande section en REP+, cela concerne effectivement trois écoles maternelles à Villeurbanne. Nous aurons a priori cinq classes dédoublées à Saint-Exupéry, Camus et Jules Guesde, mais nous serons contraints à du co-enseignement sans dédoublement réel compte tenu de la saturation des locaux scolaires, notamment sur Guesde et Camus.

Sur nos établissements scolaires en REP+, là aussi, nous avons des contraintes bâtimentaires très importantes. Je rappellerai juste que, parmi les trois plus gros groupes scolaires en REP+ de l'agglomération, nous en avons deux à Villeurbanne, ce n'est quand même pas neutre. Je ne l'ai pas mentionné mais en termes de prospective, il faudra rapidement se pencher sur le fait de trouver du foncier disponible sur le secteur entre les Brosses et La Soie pour le mandat prochain, et même anticiper la nécessité de construire un nouveau groupe scolaire.

Je partage les interrogations de Mme Pradelle et de Mme Butet.

Concernant l'orientation du gouvernement sur l'évolution de l'éducation prioritaire et le fait de dédoubler les classes en maternelle, je suis très attentive à l'effet que cela pourrait avoir sur l'ouverture des classes dans d'autres secteurs de Villeurbanne et, au regard de ce qui est annoncé pour le second degré sur les dotations horaires et les postes en ce moment, je pense que nous pouvons être prudents voire inquiets sur les conditions de la rentrée scolaire prochaine.

Je terminerai juste sur la réforme d'éducation prioritaire, il y a trois secteurs en France qui sont en phase d'expérimentation. Là aussi, nous serons attentifs à ce que demain, après 2022, nous n'ayons pas des effets de coupe sur nos écoles en éducation prioritaire qui représentent deux écoles sur trois à Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Tron. Je permets en complément, puisque dans les propos de Laure-Emmanuelle Pradelle, il a été fait état du fait qu'il n'y avait rien de prévu, je ne peux pas souscrire totalement à ce raccourci puisqu'un tènement rue Hippolyte-Kahn avait été préempté par la collectivité. Nous sommes propriétaires de ce foncier, nous faisons le choix avec la majorité actuelle de ne pas localiser le groupe scolaire sur ce foncier mais pour autant nous avons une capacité à construire un groupe. Par ailleurs, il y avait un foncier pré-identifié sur la ZAC Grandclément, sur lequel nous étions parfaitement en phase de calendrier, pour faire un groupe scolaire.

Certes, ce n'est pas à la hauteur des difficultés que nous rencontrons mais je crois qu'il est un peu rapide de dire que rien n'était prévu, si je peux me permettre, au moins en solidarité avec l'équipe précédente dans laquelle, pourtant, je n'étais pas. Je trouve que l'on ne gagne rien à simplifier le propos.

Je vais mettre ce rapport aux voix pour la présentation du programme des travaux pour le secteur scolaire.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Pour la présentation des programmes de travaux pour le secteur culturel, Monsieur Frioux, il ne me semble pas que vous ayez été interpellé dans les prises de parole mais si vous souhaitez dire un mot, je vous l'accorde.

M. Stéphane FRIOUX.- Très légèrement, je me suis senti un peu concerné quand même par l'intervention de Mme Demars sur l'ENM. Je lui rappellerai qu'en commission vie sociale et éducation, M. Monteil lui avait déjà donné beaucoup d'éléments d'explication. Effectivement, c'est un bâtiment fortement isolé d'un point de vue acoustique, on ne peut pas faire tout ce que l'on veut parce qu'il faut quand même éviter de faire des bruits parasites pour l'apprentissage de la musique. J'ajoute, mais Antoine Colliat l'a déjà dit, que ce n'est pas la climatisation de tout le bâtiment mais d'une partie seulement avec ses contraintes particulières pour l'apprentissage de la musique.

Merci Monsieur le Maire et merci aux collègues qui ont également fait part de leur envie de culture à propos du futur cinéma. Il faut encore patienter quelques années.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux. Je sou mets le rapport sur les travaux dans le secteur de la culture au vote.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Concernant le secteur du sport, Monsieur Mohamed-Ali AHAMADA, souhaitez-vous dire un mot ?

M. Mohamed-Ali AHAMADA.- Jacques Vince a parlé des trois secteurs pour les investissements, je vais prendre le complexe Boiron-Granger qui est un équipement utilisé par notre club de rugby qui est en fédérale 1, le plus haut niveau des clubs amateurs. Nous répondons à un besoin de ce club de haut niveau. C'est pour cette raison que la tribune se justifie.

Il a parlé des structures de l'ASUL Tennis, elles ne pouvaient pas être remplacées de la même manière parce que non seulement l'entreprise qui les avait fabriquées à l'époque n'existe plus mais aussi, pour prendre en compte la norme environnementale, nous avons préféré investir dans un bâtiment en bois.

Enfin, pour l'Astroballe, nous avons lancé une étude pour faire une salle multifonction. On pourrait demain faciliter la pratique d'une autre activité sportive, on ne va pas se gêner. C'est le travail que nous avons engagé pour l'Astroballe.

Pour répondre sur le système d'affichage, le club a des partenaires privés qui doivent avoir un espace pour pouvoir communiquer, c'est pour cette raison que nous souhaitons changer le tableau d'affichage existant pour leur permettre de trouver l'espace approprié.

M. LE MAIRE.- Merci. Je ne doute pas que nous aurons dans les mois à venir de nombreux échanges sur ces aspects de priorisation entre les grands clubs de notre ville et le sport amateur. Aujourd'hui, nous essayons d'avoir une pratique libre équilibrée mais nous y reviendrons.

Je soumetts donc ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous arrivons au dernier rapport de cette séquence sur les travaux pour le secteur administration et patrimoine. Monsieur Bocquet, souhaitez-vous dire un mot ?

M. Jonathan BOCQUET.- Je crois que les réponses apportées par mes collègues ont épuisé parfaitement les interrogations des différents groupes municipaux, notamment celles de l'opposition qui a au moins eu le mérite de faire la démonstration de l'intrication de nombreux enjeux qui se superposent, qui peuvent parfois paraître contradictoires mais auxquels nous parvenons à répondre de manière intelligente, pragmatique et volontariste. Les réponses de mes collègues l'ont démontré également. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Je voudrais juste revenir sur l'intervention de Mme Demars qui était tout à fait pertinente, puisqu'elle nous amène à être encore plus précis. En revanche, je ne peux pas souscrire au fait que l'appellation « confort d'été » soit une facilité sémantique de notre exécutif puisque c'est un vocable qui est utilisé dans tous les travaux et dans toutes les présentations des travaux. En revanche, nous notons la nécessité d'être pédagogiques et clairs dans le type de travaux que cela recouvre pour ne pas donner l'impression que l'on cherche à dissimuler quoi que ce soit. Ce n'est pas l'objectif de cette équipe et ce n'est pas dans cet état d'esprit que nous souhaitons travailler.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

22 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) : ACCUEIL D'UNE DOCTORANTE – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande de prise de parole. Je dois signaler que Mme Thouvenot, en tant que présidente, ne prendra pas part au vote.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Je laisse la présidence à Agnès Thouvenot quelques minutes.

23 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS POUR 2021 – Mme Sonia TRON

Mme Agnès THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

24 - AVENANT À LA CONVENTION DE CONTRIBUTION AU FONDS RÉGION UNIE « MICRO-ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS » (COVID-19) – M. Paul CAMPY

Mme Agnès THOUVENOT.- C'est un dispositif mis en place par la Région en réaction au plan économique Covid-19. Nous avons l'intervention du groupe Communistes et Républicains. Monsieur Campy, je vous laisse la parole pour la présentation ?

M. Paul CAMPY.- Monsieur le Maire, Madame la première Adjointe, chers collègues,

Villeurbanne contribue depuis sa création au fonds Région Unie afin de soutenir les acteurs économiques touchés par les conséquences de la pandémie de Covid-19, la principale conséquence étant la fermeture imposée par l'État : 20 M€ ont été alloués au tourisme jusqu'au 31 août 2020 et 32 M€ aux micro-entreprises et associations.

Villeurbanne a abondé à hauteur de 300 000 € car il n'y a pas de Région Unie sans collectivités solidaires.

Sur Villeurbanne, 51 structures en ont bénéficié pour un total de 470 000 €.

Le rapport que je vous propose au vote porte sur la prolongation de la durée de vie du fonds jusqu'au 30 juin 2021 car le Covid est toujours là. Il porte également sur la modification des critères d'éligibilité de l'aide aux micro-entreprises et associations en passant le montant maximum de remboursement de 20 000 € à 30 000 € car, ne l'oublions pas, les charges fixes ne disparaissent pas. Le fonds Région Unie, si vous votez cette délibération, sera accessible aux entreprises de moins de 20 salariés et, exceptionnellement, jusqu'à 50.

Nous nous éloignons certes de ce qu'est une micro-entreprise (moins de 10 salariés et moins de 2 M€ de chiffre d'affaires) mais, nous le voyons, la crise économique impacte toute l'économie locale qui souffre d'une crise sanitaire imprévisible et incertaine.

Elle est aussi due à une crise démocratique que nous traversons. Les règles définies par le gouvernement changent constamment jusqu'à ne plus avoir aucun sens. Nous devons rester chez nous de 18 heures à 6 heures du matin, impossible de se promener dans la rue, de courir, de prendre l'air, de se ressourcer, tout en étant obligés de nous entasser entre midi et deux et le samedi dans les supermarchés pour faire nos courses : travailler, consommer et rester chez toi !

Les entrepreneurs n'ont aucune visibilité et leur seul salut réside dans l'espoir d'un avenir acceptable. En attendant, les dettes s'accumulent et ce qui fait la richesse d'une entreprise, son capital humain, se délite faute de pouvoir l'employer. Lorsque les restaurateurs veulent manifester et prouver qu'il est possible de se restaurer sans danger, l'État donne un coup sur la laisse en les menaçant de leur couper les aides. Pendant ce temps, le ministère de la Culture envisage de tester des concerts Covid friendly à 5 000 personnes. Les entrepreneurs doivent jongler entre la survie économique de leur entreprise, la baisse de performance et les investissements liés au télétravail, la souffrance psychologique des collaborateurs isolés dont ils ont la responsabilité en tant qu'employeurs.

L'État verse des indemnités forfaitaires qui ne correspondent pas pour beaucoup à ce qu'il faut pour survivre. Il propose un prêt garanti qui devra être remboursé et, je le rappelle, dont le taux est très éloigné de 0 %.

Nous devons vivre avec ce virus dans la durée et nous ne pouvons plus voir notre avenir dépendre de l'allocution présidentielle du jeudi suivant. L'économie locale a besoin d'un cap pour avancer, les entrepreneurs locaux ont besoin d'un avenir. Un entrepreneur sur quatre, 27 % plus précisément, affirme avoir sérieusement envisagé de se suicider en 2020. Si ce cap, nous l'attendons du chef de l'État, nous nous devons d'être présents pour accompagner nos concitoyens entrepreneurs, travailleurs ou exclus de l'emploi, et c'est pour cette raison que ce soir je vous remercie d'approuver cette délibération.

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur Campy. La parole est au groupe Communistes et Républicains, M. Mariano Beron-Perez.

M. Mariano BERON-PEREZ.- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Je vais d'emblée éviter tout malentendu, le groupe Communistes votera pour la prolongation de la participation de Villeurbanne à ce fonds régional parce que nous pensons qu'il est utile à l'économie locale, parce que les structures auxquelles il est destiné, à savoir les micro-entreprises et les associations, sont peu susceptibles de dilapider cet argent en dividendes et autres plans de licenciement ; enfin, parce que nous ne choisissons pas toujours nos outils et, en l'occurrence, la Ville de Villeurbanne n'est pas responsable des défauts de ce fonds qui a été créé par la Région.

Nous voterons donc cette prolongation mais cela ne nous empêchera pas d'émettre de franches réserves quant aux principes qui l'encadrent. En effet, ce fonds Région Unie micro-entreprises et associations s'inscrit dans le cadre plus large du plan régional d'aide

aux entreprises annoncé à grand fracas par Laurent Wauquiez. Et c'est peu de dire que ce plan d'aide pose de sérieux problèmes dans la mesure où il constitue un transfert colossal d'argent public à destination des entreprises sans contrôle ni contrepartie, et surtout sans aucune garantie en matière d'emploi. En cela, on ne peut que constater un alignement parfait entre la Région présidée par M. Wauquiez et la politique conduite au niveau de l'État par M. Macron.

On nous dira que c'est ce qu'il faut faire et que le bon sens ne connaît pas les clivages politiques. Et pourtant, lorsqu'un service public reçoit de l'argent public pour simplement fonctionner, on se demande toujours s'il ne dépense pas trop et comment on pourrait faire pour économiser. Lorsqu'une personne reçoit de l'argent public, que ce soit de l'assistance comme le RSA ou de l'assurance comme la Sécu, elle doit rendre des comptes et elle est traitée comme une charge pour la société. Mais lorsqu'une entreprise privée reçoit de l'argent public, non seulement elle n'a pas de critères à remplir, que ce soit en matière d'emploi ou de respect de l'environnement par exemple, mais de toute façon il n'y a aucun contrôle sur la manière dont elle dépense cet argent.

Cette situation n'est pas nouvelle mais elle s'est accentuée depuis le début de la crise sanitaire. En effet, alors que les interdictions et les contrôles se multiplient à l'encontre des personnes, on nous demande toujours de faire une confiance quasi aveugle aux entreprises. Les entreprises seraient-elles plus vertueuses que les individus ? Les personnes qui possèdent et dirigent des entreprises seraient-elles par définition plus dignes de confiance que les autres citoyens ?

Voilà les questions que pose cette situation. Ce ne sont pas des questions de bon sens, ce sont des questions politiques, et notre réponse est différente de celles de M. Wauquiez et M. Macron.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur Beron-Perez.

Je mets le rapport au vote.

- Adopté à l'unanimité -

Mme Agnès THOUVENOT.- Je laisse la parole à M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci Madame la première adjointe d'avoir assuré la présidence pendant ces quelques instants.

25 - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE RIZE – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 - PROJET DE TRANSACTION IB PACK – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

27 - TARIFICATION PISCINES : REMBOURSEMENT OU REPORTS DES ABONNEMENTS/DES ENTRÉES – M. Mohamed-Ali AHAMADA

M. LE MAIRE.- J'ai une demande de prise de parole. Monsieur Mohamed-Ali AHAMADA, souhaitez-vous présenter rapidement la délibération ?

M. Mohamed-Ali AHAMADA.- Je vais attendre les questions éventuelles.

M. LE MAIRE.- Je laisse la parole au groupe Villeurbanne Progressiste, c'est M. Stéphane Colson qui la prend.

M. Stéphane COLSON.- Monsieur le Maire, Chers collègues,

La délibération que vous nous soumettez aujourd'hui est bienvenue au vu du contexte sanitaire toujours complexe dans lequel nous nous trouvons. Les Villeurbannaises et les Villeurbannais ayant souscrit des abonnements au forfait dans les piscines de notre commune ont en effet été obligés de réduire drastiquement la pratique de leur activité aquatique. Par ailleurs, vous conviendrez que ces activités sont d'autant plus touchées par la restriction sanitaire qu'elles ne sauraient être faites en autonomie chez soi.

Bien que les piscines municipales aient pu rouvrir sous certaines conditions, la rupture de continuité nous pousse à proposer un remboursement des abonnements ou une prolongation. Nous nous interrogeons cependant sur les modalités administratives de ces remboursements et prolongations. La délibération n'est pas très claire sur la façon pour les abonnés de faire leurs démarches. Il semble que les démarches numériques soient possibles mais la mention « Présentation de la carte d'abonnement » insémine le doute.

Malgré le procès fait par beaucoup dans cette assemblée à la 5G, il nous paraît opportun de permettre, de manière généralisée, des démarches par Internet, même si elles ne peuvent être évidemment l'exclusive. Par ailleurs, il nous faut redoubler d'efforts pour inciter à la reprise de l'activité physique, rouage essentiel de la santé et du bien-être, et cela concerne donc aussi les piscines.

Sur ce sujet, il nous paraît intéressant de nous projeter dans un avenir proche. Nous souhaitons que Villeurbanne puisse ouvrir cet été, dans la continuité de ce qui avait été fait l'année dernière, ses piscines d'hiver. Cette année, l'avantage d'ouvrir ces piscines serait double : d'une part, cette ouverture permettrait à tous les abonnés concernés par la précédente délibération de rattraper le temps perdu et le manque d'activité, d'autre part, aujourd'hui plus que jamais, et nous le voyons au travers de nombreuses délibérations au sein même de ce Conseil avec la problématique du « confort d'été », il est de plus en plus nécessaire de proposer aux habitants des moyens de se rafraîchir en été, d'autant que se répètent les épisodes caniculaires.

Si nous voterons, bien sûr, cette délibération, nous serons attentifs à l'évolution de ce deuxième point car il nous semble utile d'ores et déjà que cela soit à tout le moins envisagé, y compris avec les acteurs sociaux et sportifs de notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Colson. Monsieur Mohamed-Ali AHAMADA, souhaitez-vous dire un mot ?

M. Mohamed-Ali AHAMADA.- Juste rappeler à M. Colson qu'on vous a sollicités pour les modalités de remboursement mais, dans la pratique, je ne sais pas sur quel point vous voyez des doutes par rapport à la prolongation ou au remboursement, mais ce sont des détails que nous pourrions regarder avec les services. En revanche, il vous est demandé ce soir d'acter les modalités de remboursement ou de prolongation comme vous l'avez très bien résumé. Je pense que le reste, ce sont des détails techniques que nous pourrions regarder précisément à l'usage.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur l'adjoint. Je vais me permettre juste quelques mots sur deux ou trois registres différents.

D'abord, je crois qu'il ne faut pas mélanger nos inquiétudes sur la 5G et notre souhait d'aller vers davantage de dématérialisation dans nos politiques publiques. D'ailleurs, ce sera l'objet de prochains débats sur la présentation du schéma de transformation numérique dont se dote notre Ville et sur lequel les équipes et les services sont au travail. Aucune inquiétude, on visera à la fois à faciliter ces démarches en ligne mais on visera aussi à faire en sorte que chacun y ait accès s'il n'a pas accès aux équipements informatiques nécessaires.

Le deuxième aspect, c'est sur l'ouverture estivale, et je crois que vous avez raison d'être vigilants et nous le serons tout autant, nous vous ferons un certain nombre de propositions. Je tiens aussi à souligner l'ouverture hivernale, puisque j'ai eu l'occasion de me déplacer récemment notamment à la piscine Étienne Gagnaire pour rencontrer des jeunes qui sont en job avec nos services de la Ville et, à cette occasion, j'ai pu voir qu'un gros travail avait été fait pour maintenir l'ouverture des lignes d'eau, y compris en extérieur, ce qui permet notamment aux étudiants du campus de venir nager. Croyez-moi qu'ils apprécient particulièrement cette attention de nos services publics en matière de natation puisque c'est parfois la seule activité qu'ils font en commun sur notre territoire.

Par ailleurs, nos piscines sont aussi restées ouvertes, comme la loi le prévoit, mais cela nous a demandé une certaine organisation, à toutes les personnes qui avaient des prescriptions médicales pour faire des activités de natation.

Enfin, je me permets de revenir sur la visite de la ministre des Sports, puisque j'ai eu le plaisir de l'accueillir samedi matin à la mairie de Villeurbanne, elle avait annoncé qu'elle souhaitait expérimenter l'ouverture de l'Astroballe et on lui a opportunément fait savoir que l'Astroballe nous appartenait et n'appartenait pas à l'ASVEL. Elle a eu la gentillesse de modifier très rapidement son agenda pour venir échanger avec nous.

À cette occasion, nous avons bien sûr parlé du sport professionnel mais aussi du sport amateur pour qu'elle puisse nous accompagner dans le fait que nous puissions aussi proposer des mesures qui permettent aux sportifs qui sont pour l'instant dans des enceintes closes pour pratiquer leur sport de pouvoir le faire en espaces extérieurs, pourquoi pas avec des partenariats avec des clubs qui eux pratiquent leur activité en extérieur, pour continuer de l'activité physique et sportive.

Elle nous a aussi parlé d'un dispositif que l'on est en train d'étudier (je ne dis pas qu'on le mettra en place), il semblerait que la ministre des Sports propose l'acquisition à des clubs de natation de bassins de 8 par 4 en extérieur qui se montent assez facilement pour faire les premiers apprentissages de la flottaison, non pas forcément de la nage parce que, dans un tel bassin, on ne peut pas beaucoup nager. En tout cas, cela fait partie des solutions que nous allons étudier avec les services de Mme la Ministre, au-delà de la question du sport professionnel qui a été au cœur de l'entretien que nous avons eu.

Voilà pour cette délibération sur la tarification des piscines. Je vais maintenant mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 - AVENANT N° 2 À LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ OU À UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT - MARCHÉS PUBLICS – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 - MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DES ESPACES PUBLICS OPÉRATION TERRAIN DES SŒURS – Mme Katia BUISSON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je soumetts ce rapport aux voix

- Adopté à l'unanimité -

30 - COMMISSIONS MUNICIPALES SPÉCIALISÉES : MODIFICATION DES DÉSIGNATIONS – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

31 - ADHÉSION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE À L'ASSOCIATION NUMÉRICITÉ – M. Gaëtan CONSTANT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

32 - GROUPEMENT DE COMMANDE PROPOSÉ PAR LE SIGERLY POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL, D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS - NOUVELLE CONVENTION – M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

33 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DU SYNDICAT DE GESTION DES ÉNERGIES DE LA RÉGION LYONNAISE – SIGERLY – M. Ikhlef CHIKH

M. LE MAIRE.- Nous abordons le registre des communications qui ne font pas l'objet d'un vote mais qui sont présentées à notre Conseil. M. Ikhlef Chikh a quelques diapos à nous présenter qui vont être affichées sur vos écrans pour celles et ceux qui sont en ligne avec nous.

M. Ikhlef CHIKH.- Avant les diapos, j'aurai quelques propos liminaires pour expliquer ce qu'est le SIGERLY.

Il s'agit, comme vous l'avez précisé, Monsieur le Maire, du rapport d'activité 2019 au sujet duquel j'ai réalisé un travail de synthèse conséquent et je profiterai pour faire preuve d'andragogie, plus communément appelée pédagogie pour adultes.

Le SIGERLY, créé en 1935, regroupe aujourd'hui la Métropole de Lyon et 68 communes dont 8 du Nouveau Rhône. Il met en œuvre des politiques mutualisées et assure des missions de service public centrées sur la gestion des réseaux secs de distribution publique d'énergie et d'éclairage public, l'accessibilité, la sécurité et la qualité des distributions publiques d'énergie d'électricité et de gaz, contrôle de concessionnaires Enedis pour l'électricité et GRDF pour le gaz, avec l'effacement des réseaux aériens. Comme vous l'avez compris, cela impacte directement le cadre de vie.

Parmi les missions, nous avons également la maîtrise de la consommation énergétique du patrimoine communal, que ce soit des bâtiments ou de l'éclairage public, et la promotion ainsi que le développement des énergies renouvelables, solaires ou bois. Il faut savoir que le SIGERLY gère actuellement 15 installations photovoltaïques réparties sur le territoire métropolitain.

Pour ce qui est des effectifs du SIGERLY, il s'agit d'une équipe de 45 agents qui œuvrent au quotidien pour un aménagement énergétique du territoire durable, équitable et cohérent.

En tant que collectivité territoriale, le SIGERLY est administré par une assemblée délibérante, le comité qui règle par ses délibérations les affaires du syndicat. Le comité est composé aujourd'hui de 86 délégués titulaires représentant la métropole de Lyon et les communes adhérentes comme vous l'aurez compris.

Villeurbanne est adhérente depuis l'origine (1935). Elle a délégué au syndicat la distribution d'électricité et de gaz ainsi que la dissimulation coordonnée des réseaux. En février 2020, un nouveau contrat de concession gaz a été signé avec GRDF pour une durée de 15 ans. Les enjeux liés à la sécurité, à la qualité de service, à la transition

écologique et à la mise en place d'une gouvernance partenariale ont guidé son écriture au service de tous les habitants des communes du SIGERLy.

Quelques chiffres, sans vouloir vous en abreuver, pour y voir plus clair.

Le SIGERLy, ce sont 47 communes adhérentes à l'éclairage public, soit 68 000 points lumineux gérés ; 66 communes adhérentes à la dissimulation coordonnée des réseaux, la métropole de Lyon pour 56 communes et 8 communes du Nouveau Rhône adhérentes à la distribution d'électricité et de gaz.

Il couvre un domaine de 576 km² pour vous donner un ordre d'idée. À l'intérieur de ce territoire, il s'agit de 916 000 habitants donc usagers.

Le service « conseil en énergie partagée » accompagne 83 % des communes sur son territoire pour une maîtrise de l'énergie plus durable. Il s'agit plus concrètement de 55 communes adhérentes, plus de 2 000 habitants suivis.

Le SIGERLy dispose de 15 installations photovoltaïques qui produisent environ 360 MWh par an, ce qui revient à 145 000 € d'électricité vendue. Le budget 2020 s'élève à 120 M€, 66 M€ en investissement et 52 M€ en fonctionnement.

Sur Villeurbanne, il y a 94 280 abonnés pour l'électricité, 40 619 pour le gaz, 192 km de canalisations gaz juste pour Villeurbanne et donc 582 km de réseaux électriques dont 5 % aériens et 95 % souterrains.

Nous avons un nombre conséquent de dissimulations coordonnées des réseaux. Pour ce qui est des travaux réalisés en 2019 et 2020, nous avons les rues des Bons-Amis, Léo-Lagrange Victor-Subit, Victor-Bash, Bergonier, mais aussi rue Marie-Antoinette, rue Viret et rue Billon.

Diapositive n° 1 : il s'agit de travaux programmés pour le 1^{er} mars 2021, l'enfouissement de réseaux rue de la famille, rue Geoffray, rue Benjamin-Constant et de l'impasse Fontanière.

Diapositive n° 2 : il s'agit de la programmation début mai/juin pour le PUP Liberté rue Frédéric-Faÿs jusqu'à la rue de la Liberté, impasse Faÿs et rue de l'Égalité.

Diapositive n° 3 : il s'agit de travaux programmés pour le 1^{er} juin 2021 avec l'enfouissement des réseaux de la rue du Foyer, de la rue du Colonel-Klobb, de la rue Charles-Gounod et de l'impasse Chosson.

Diapositive n° 4 : il s'agit de travaux programmés pour la mi-novembre 2021 avec l'enfouissement de réseaux de la rue Billon, entre la rue Alexis-Perroncel et la rue Raspail.

Toutes ces diapos pour souligner le fait que Villeurbanne est la commune qui a réalisé le plus de travaux de dissimulation de réseaux sur les territoires du SIGERLy. Villeurbanne est aussi membre du groupement d'achat d'électricité et de gaz pour la ville et pour son CCAS. En électricité, globalement, 11 176 MWh d'électricité acheminés pour 215 bâtiments et 3 946 MWh pour l'éclairage public ; 19 sites sont alimentés en électricité représentant 39,4 % du volume.

Pour le CCAS spécifiquement, 9 sites pour environ 1 715 MWh dont un site alimenté en électricité verte, c'est-à-dire 21 % du volume.

En gaz, 134 bâtiments pour 19 440 MWh, et, pour le CCAS spécifiquement, cinq bâtiments pour 3 266 MWh. Pas de biométhane en perspective.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

34 - RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – Mme Laura GANDOLFI

M. LE MAIRE.- Mme Laura Gandolfi va nous présenter le rapport, je la remercie par avance pour sa concision. Nous aurons ensuite une demande de prise de parole groupée entre le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble et le groupe Cercle Radical et Place Publique. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme Laura GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Ce sont des rapports très techniques dont il est toujours très difficile de vous faire la synthèse. J'avais prévu quelques diapos que je vais demander que l'on puisse vous présenter.

La première, il s'agit de la photo qui montre, à Saint-Clair, un lieu que l'on peut régulièrement visiter et qui est vraiment très intéressant. La Métropole, surtout au moment des journées européennes, nous ouvre ce site.

La deuxième diapositive présente quelques faits marquants, en particulier le télérelevé qui a été déployé tout le long de l'année 2019, qui permet des factures qui ne correspondent plus à des prévisions mais à une véritable dépense. Notez aussi que des travaux importants ont été menés, 100 % du biogaz produit à la Feyssine sont maintenant injectés dans le réseau de distribution. Il y a aussi peut-être nécessité de citer un logiciel qui a été fait à l'INSA, le logiciel Parapluie, cofinancé par la Métropole, qui permet d'aménager des constructions pour la récupération des eaux de pluie. Ce logiciel est largement préconisé auprès des promoteurs.

La troisième diapositive parle surtout de l'organisation du service public. Bien que revu, le contrat passé avec Veolia qui a obligé de créer une société à part que l'on a nommée Eau du Grand Lyon, a permis une réduction de 20 % du coût de l'eau et a obligé des travaux de rénovation des circuits de distribution pour limiter les fuites d'eau qui impactaient largement nos factures d'eau. Normalement, au 1^{er} janvier 2023, la gestion de l'eau devrait passer en régie. On en avait parlé dans le précédent mandat de la Métropole et cela a été acté.

Ensuite, vous avez un schéma qui nous montre qu'à partir de 2015, date à laquelle il n'y avait plus qu'un seul exploitant Eau du Grand Lyon, le rendement était à peu près constant, sauf en 2019, quand une fuite vraiment très conséquente et que l'on a mis beaucoup de temps à détecter a fortement influencé les eaux qui ont été gaspillées. En revanche, le prix du mètre cube est en baisse depuis 2015 et nous pensons qu'il pourra continuer de baisser un peu si nous passons en régie.

Concernant l'assainissement, il s'agit principalement de mettre en place une autosurveillance des systèmes d'assainissement. On a vu auparavant les améliorations apportées mais il faut quand même intensifier la récupération et le traitement des eaux. Il s'agit aussi de continuer les mises en conformité pour les eaux non traitées qui peuvent se déverser dans le Rhône, en particulier à Pierre-Bénite, Neuville, Fontaine.

À noter que, d'ici 2027, il y aura de gros travaux à prévoir dans l'amélioration du réseau qui a été quand même fortement endommagé.

Sur les aspects budgétaires, le montant des primes d'épuration qui était versé en 2019 est calculé sur la base de la pollution. Ces primes ont disparu en 2018.

La baisse de 18 % des montants encaissés en 2019 par rapport à ceux de 2018 s'explique, d'une part, par la poursuite de la baisse des primes d'épuration accordées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et par la non-conformité des réseaux de collecte puisque les stations d'épuration nous ont occasionné en quelque sorte des amendes, d'autre part, par la suppression de la prime d'aide à la gestion durable des systèmes d'assainissement qui a été complètement supprimée.

La dernière diapositive vous donne une indication sur le prix de l'eau.

Juste une petite information concernant des démarches solidaires et humanitaires : la Métropole participe à un fonds de solidarité destiné à pallier les difficultés de paiement des familles qui sont les plus en difficulté et qui ont vraiment du mal à payer les factures. Il y a des abandons de créances. Au niveau humanitaire, à noter qu'il y a quand même des projets pour 1 460 000 € mobilisés pour investir dans des pays qui ont besoin qu'on les accompagne pour que chacun puisse bénéficier de l'eau.

Voilà en quelques mots pour ne pas être trop longue dans un rapport très technique qu'il n'est pas facile de vous présenter agréablement.

M. LE MAIRE.- Merci en tout cas pour l'exercice de synthèse auquel vous venez de vous livrer. J'ai une demande d'intervention de M. Garabedian.

M. Mathieu GARABEDIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Si vous ne buvez pas pendant trois jours, vous êtes mort. Quel chiffre plus parlant que celui-ci pour comprendre le caractère inestimable de l'eau, ce bien commun indispensable à la vie ! Aujourd'hui, il nous faut affirmer que l'eau ne doit pas être une marchandise. Sa valeur existe au-delà de son prix car aucun billet de banque, aucune monnaie ne pourra jamais étancher la soif des êtres vivants de la planète.

Il nous est impossible d'accepter qu'une entreprise privée puisse tirer des bénéfices de ce bien précieux, que les usagers et usagères payent une note bien plus chère que le coût réel du service.

Avec la gestion de ce service public par la filiale de Veolia, il y a des frais supplémentaires sur la facture. L'entreprise en délégation nous fait payer des remontées financières à sa holding, ses impôts et ses taxes sur les sociétés privées, sa marge commerciale. Laisserions-nous une entreprise privée faire de l'argent sur l'air que nous respirons ? Dans ce cas, pourquoi le faire pour l'eau ? Nous savons également que l'accès

à l'eau dans les années à venir sera de plus en plus compliqué, les tensions sur son partage de plus en plus fortes.

Cette ressource ne peut donc pas être répartie dans une logique de marché où ce qui est rare est cher et où ce qui est cher n'est accessible qu'à ceux qui ont le plus de moyens.

C'est pour cette raison qu'au nom de nos groupes, je peux dire aujourd'hui que nous sommes fiers du processus enclenché de passage en régie publique de l'eau pour notre métropole.

Une régie, donc, mais laquelle souhaitons-nous ?

D'abord une régie démocratique avec un statut qui permet d'inclure les associations, les citoyens et citoyennes au sein de son conseil d'administration. Cette participation directe à la prise de décision avec un droit de vote est essentielle pour impliquer sans détour les premiers concernés.

Une régie ensuite qui nous rend la maîtrise technique de la gestion de l'eau en ce qui concerne les savoir-faire et les structures physiques. Cela nous permettra de nous assurer que nos politiques sont menées comme nous l'entendons et que les connaissances nécessaires, les compétences humaines ne sont pas confisquées par le privé. C'est finalement s'assurer de notre souveraineté sur la maîtrise de nos biens communs.

Une régie enfin qui promeut la justice sociale et qui garantisse un véritable droit à l'eau par son accès inconditionnel, pour que toutes les personnes, même celles qui n'ont pas de logement et qui ne sont pas connectées au réseau puissent y accéder. Il faut donc développer des équipements publics de bains douches, des toilettes ou des fontaines accessibles à toutes et tous. Et par son prix, prenant en compte nos multiples usages.

L'eau vitale, celle que l'on boit ou avec laquelle on se lave ne devrait pas avoir le même prix que celle utilisée pour nettoyer une voiture. Rendons alors les premiers mètres cubes gratuits et mettons en place une tarification progressive pour garantir une vie digne et combattre les mésusages et gaspillages de l'eau.

Mes chers collègues, saisissons-nous ensemble de cette opportunité historique pour faire rimer nos ambitions de justice sociale et de transformation écologique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

35 - RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – Mme Laura GANDOLFI

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Les écologistes avec M. Novak après l'intervention de Mme Laura Gandolfi.

Mme Laura GANDOLFI.- Là encore, je vais essayer de vous présenter les principaux faits marquants avec quelques diapos également.

La métropole a deux unités de traitement des déchets résiduels au profit du réseau de chauffage urbain : celle de Gerland et celle de Rillieux qui a été confiée à un groupe de

Suez dans le cadre d'un marché global de performance pour une durée de huit ans. Les deux sites Gerland et Rillieux traitent 400 000 tonnes par an. Cette production couvre l'équivalent de 25 000 foyers.

Il faudra dans l'avenir se poser la question de la façon de fonctionner du chauffage urbain, d'abord parce que l'on essaie de développer une politique de réduction des déchets, même si on sait qu'il y aura toujours des déchets résiduels, tout ne peut pas être revalorisé. Il y aura aussi sans doute une augmentation de la population, quoi qu'il en soit, il faudra quand même se poser cette question.

Dans la diapositive suivante, on parle surtout de prévention. Le ministère de la Transition Écologique, en collaboration avec l'ADEME, a défini le rôle de la prévention, en particulier limiter les tirages papier, essayer de donner les vêtements, les meubles que l'on peut encore utiliser, boire l'eau du robinet plutôt que d'acheter des litres d'eau.

Il a été aussi question d'investir dans les différents modes de collecte, vous les connaissez tous : les bacs gris avec les déchets ménagers, ceux à couvercle jaune pour le tri et les silos à verres. Et ensuite les différentes étapes de traitement : valorisation de la matière comme la transformation en combustible ou la récupération de la pierre pour le remblaiement ou encore les biodéchets pour le compostage.

La diapositive suivante parle du service public de la gestion des déchets. La Métropole collecte et traite les déchets de 59 communes réparties en neuf territoires maintenant en ayant séparé Villeurbanne et Lyon ; 43 % sont collectées par la régie, 57 % par des prestataires. Villeurbanne fait partie des villes dont la collecte est faite par un prestataire.

Il y a ensuite une diapositive qui vous présente quelques chiffres : 135 M€ de dépenses (-2,5 % par rapport à 2018), 32 M€ de recettes (+31 % par rapport à 2018 mais qui compense une baisse de l'année précédente), 111 M€ restent à la charge de la collectivité (c'est plus ou moins stable sur les deux ou trois dernières années) et 113 M€ de taxes d'ordures ménagères qui ont été ainsi récupérées par la Métropole.

Une priorité est donnée aux initiatives de prévention des déchets. Il y a eu des initiatives métropolitaines. Chaque année, on peut citer à Villeurbanne l'organisation de la fête de la propreté, avec un thème chaque fois mis en évidence : les dépôts d'encombrants, essayer d'informer les forains de mieux trier les fins de marché, la lutte contre les déjections canines (ce n'est pas gagné mais on essaye). La situation sanitaire devrait permettre aussi de lutter contre les mégots. On devrait investir lors de la prochaine fête de la propreté, si on peut la faire, pour bien mettre en évidence les effets sur la santé des mégots de cigarettes non seulement en fumant des cigarettes mais en les jetant par terre. Bref, pas mal de manifestations devraient aller dans le sens de cette sensibilisation.

Une autre diapositive qui vous parle des modes de traitement : 92 % des déchets ménagers sont valorisés, 61 % convertis en énergie et 31 % recyclés, 8 % des déchets ménagers seulement sont orientés vers le stockage et 98 % des déchets ménagers sont orientés vers des unités de traitement de la Métropole ; 400 000 tonnes de déchets sont collectées et seuls 52 % des emballages sont recyclés alors que la loi Grenelle fixait un objectif national de 75 %. C'est vrai que l'extension récente des consignes de tri n'est pas

encore très répandue mais il faudrait quand même essayer d'investir et revenir aux consignes.

La dernière diapositive, ce sont des perspectives d'amélioration. Nous pensons qu'il faut continuer d'accompagner les bailleurs mais aussi tous les promoteurs et constructeurs pour prévoir la gestion des bacs, des locaux adaptés, le service complet, une meilleure gestion des encombrants en mettant des locaux dédiés (cela existe chez certains bailleurs) en lien avec les services d'insertion et d'emploi pour l'accompagnement des nouvelles pratiques.

Voilà ce que je voulais vous présenter de ce qui est mis dans le rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci de nouveau pour cette présentation très claire. Une demande d'intervention du groupe Les écologistes, M. Floyd Novak.

M. Floyd NOVAK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je tiens d'abord à préciser que le groupe Cercle Radical et Place Publique s'associe à notre intervention. Celle-ci a pour objectif de rappeler l'importance de l'enjeu déchets ainsi que des défis qui nous font face en la matière. Je remercie d'abord Mme Gandolfi pour cette présentation.

La gestion de nos déchets est un enjeu de taille pour notre territoire, aussi bien en termes de préservation de l'environnement, de préservation de nos ressources que d'emploi. L'ensemble des étapes du cycle d'un déchet, de sa production jusqu'à sa valorisation éventuelle, doit être questionné afin de proposer ce qu'il y a de mieux pour sa gestion.

Tout d'abord, nous devons nous employer à réduire massivement nos déchets. On le sait, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Les réflexions sur la mise en place d'une fiscalité incitative pourraient permettre de nourrir ces ambitions. Néanmoins, une politique ambitieuse de prévention demeure indispensable, aussi bien à l'échelle de la métropole que de la ville de Villeurbanne. Elle doit aussi avoir pour objectif une nette appropriation du sujet et des enjeux par nos concitoyens, et ainsi dépasser la simple sensibilisation.

Nos efforts pour développer ces programmes d'éducation et de sensibilisation doivent être démultipliés auprès des entreprises, des industriels mais aussi des particuliers, cela également dans l'objectif d'améliorer constamment la qualité du tri et de réduire le recours à l'incinération.

La valorisation de nos déchets organiques est un aspect central de l'évolution de notre gestion des déchets dans les prochaines années. Je voudrais mettre une focale à ce sujet, le développement du compostage, par exemple, est une piste essentielle pour réduire nos émissions, les déchets organiques constituant 30 % de nos déchets ménagers. Aussi, cela permettrait de diminuer la fréquence des collectes, donc la pollution et les coûts qu'elles engendrent.

C'est la raison pour laquelle nous aurons à cœur de développer l'installation de composteurs individuels et collectifs, qu'ils soient implantés dans un quartier ou en pied d'immeuble. L'ambition de la Métropole est d'ailleurs de multiplier par 8 le nombre de ces sites. Autant dire que la Ville de Villeurbanne est particulièrement concernée par ce dispositif, cela autant pour la protection de l'environnement, de la biodiversité que

l'enrichissement de la vie et de la sociabilité de nos quartiers. Il est important d'insister sur l'avantage que permettent les composteurs en matière de sociabilité de vie de quartier également.

En la matière, nous devons également poursuivre nos efforts pour la collecte alimentaire des biodéchets au sein de notre restauration collective mais aussi nous préparer à l'installation d'une collecte sélective des biodéchets avec des points d'apport volontaire probablement.

Les défis sont nombreux et immenses, et favoriser des politiques nous permettant de tendre vers une collectivité zéro déchet ne doit pas nous effrayer. Il nous faut donc nous atteler à faire face aux problématiques que la Ville peut rencontrer dans ses déchetteries ou dans la gestion de ses propres déchets afin de constamment parfaire nos pratiques.

Nous avons la chance d'accueillir sur notre territoire des acteurs stratégiques compte tenu de nos aspirations, qu'il s'agisse de l'association VRAC, des épiceries qui s'installent telles que Vrac en Vill', ou encore des collectifs d'habitants ambitieux qui organisent des ramassages citoyens de détritiques comme au Tonkin ou aux Buers.

En conclusion, nous avons l'occasion de modifier notre vision des déchets de manière à les percevoir comme évitables et, le cas échéant, comme des ressources pour créer de l'emploi et du lien social. Construisons donc avec la Métropole des projets ambitieux pour que leur gestion soit bénéfique et positive pour notre territoire.

Je vous remercie pour votre attention à la toute fin de ce Conseil.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Novak.

Nous sommes à la fin de ce Conseil Municipal. Je vous annonce la prochaine date qui est le lundi 29 mars à 17 heures. Nous procéderons notamment à l'examen du compte administratif 2020.

Je dois vous indiquer que Tuna Altinel nous a toutes et tous remerciés sur les réseaux sociaux en vantant la position de défense des valeurs de République, de libre expression que notre Conseil a choisi de mettre en avant en le faisant citoyen d'honneur de la ville de Villeurbanne.

Merci à chacune et à chacun d'entre vous. Merci pour l'ensemble des interventions et pour la tenue des débats de ce Conseil Municipal. Bonne soirée à chacune et à chacun et bonne soirée à celles et ceux qui nous ont suivis.

(La séance est levée à 20 heures 34.)